

Les Dossiers n° 30

juin 2010

L'année économique et sociale

→ 2009



Rendez-vous annuel de l'information économique et sociale en Auvergne, état des lieux complet et bilan actualisé des événements marquants qui ont jalonné l'année 2009, voici la nouvelle édition de l'Année économique et sociale.

Dans un contexte économique marqué par une crise économique de grande ampleur, cette publication permet de dresser un bilan de l'état de l'Auvergne, en dégageant les forces et faiblesses de la région.

L'Année économique et sociale est le fruit d'un travail conjoint de la direction régionale de l'Insee et de plusieurs services régionaux de l'État et d'organismes consulaires. Réunies dans cet ouvrage, leurs contributions mettent en valeur la complémentarité et la richesse des informations détenues par chacun des partenaires. Cet ouvrage donne ainsi à nos concitoyens une information objective sur les données économiques et sociales de l'Auvergne.

Coordonné et publié par la direction régionale de l'Insee, ce bilan de l'année 2009 a été réalisé avec la participation de :

L'Agence régionale de santé,
la Banque de France,
la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie,
la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi,
la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement,
la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette publication et notamment les auteurs des organismes extérieurs.

Michel GAUDEY
Directeur régional de l'Insee

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Michel MARÉCHAL
> Daniel GRAS

Composition et mise en page

> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Impression

> Diazo

Crédit photo

> INSEE Auvergne
> DREAL Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Sommaire

L'année économique et sociale

2009

Conjoncture

Synthèse nationale	p. 2
Synthèse régionale	p. 3
Chronique des événements	p. 4
Conjoncture 1 ^{er} trimestre 2010	p. 5

Secteurs

Industrie	p. 6
Construction	p. 8
Agriculture	p. 10
Commerce	p. 12
Transports	p. 14
Sécurité routière	p. 16
Commerce extérieur	p. 17
Tourisme	p. 18
Créations d'entreprises	p. 20

Population

Démographie : naissances, décès	p. 22
Démographie : estimations de population	p. 23
Emploi	p. 24
Chômage	p. 25
Politiques de l'emploi	p. 26
Accords d'entreprise	p. 28
Enseignement	p. 30
Santé	p. 32
Jeunesse, sports et cohésion sociale	p. 34
Environnement	p. 36
L'Autorité de la statistique publique et le CNIS	p. 39

L'année 2009 est marquée par une récession sans précédent depuis l'après-guerre. Le produit intérieur brut recule de 2,6 % en moyenne annuelle, après + 0,2 % en 2008. Entamée au printemps 2008, la contraction de l'activité s'est accentuée en fin d'année 2008 et au premier trimestre 2009. La demande des entreprises chute du fait à la fois d'un décrochage de leurs investissements et d'un déstockage massif. La consommation des ménages résiste, celle des administrations publiques augmente sous l'effet du plan de relance. Le pouvoir d'achat des ménages progresse, notamment grâce à la baisse de l'inflation ; leur taux d'épargne augmente.

“ La contraction de l'activité est générale

La production manufacturière recule de 12,1 %, après un repli de 1,7 % l'an passé ; toutes les grandes branches participent à cette chute. La production énergétique baisse fortement et l'activité dans la construction se contracte (-5,1 % après -0,7 %). L'ampleur de la diminution de la production de services principalement marchands est inédite depuis l'après-guerre (-2,1 % après +0,7 %), en particulier dans les services aux entreprises et dans les transports.

“ L'investissement chute, les entreprises déstockent massivement tout au long de l'année

L'investissement chute en 2009 (-7,1 % après +0,5 % en 2008). Jusqu'alors, la plus forte baisse avait eu lieu lors de la récession de 1993 (-6,2 %). L'investissement des ménages, constitué pour l'essentiel d'achats de logements neufs, recule de 8,7 % (après -2,7 % en 2008). L'investissement des entreprises non financières se contracte (-8,0 % après +2,4 %), particulièrement en biens d'équipement et en construction. Comme lors des précédentes phases de fort ralentissement ou de récession, les entreprises déstockent massivement. Alors même que les perspectives se dégradent, tant pour la demande que pour les prix de vente, l'aggravation de la crise financière à l'automne 2008 les a conduites à limiter au maximum leurs besoins de trésorerie. À lui seul, le déstockage réduit le PIB de 1,9 point sur l'année (-0,3 point en 2008).

“ La consommation des administrations publiques accélère, celle des ménages résiste

Les dépenses de consommation des administrations publiques, soutenues par le plan de relance, accélèrent à +2,7 % après +1,7 %, soit la plus forte progression depuis 1993. Les dépenses de consommation des ménages progressent de nouveau en 2009 (+0,6 %, après +0,5 % en 2008). Les achats de produits manufacturés renouent avec la croissance (+0,8 % après -0,2 %), sous l'effet des achats d'automobiles. Avec la mise en place du dispositif de « prime à la casse », ces achats sont en effet particulièrement dynamiques (+4,7 % après -4,1 %). Les dépenses alimentaires s'accroissent quelque

peu. Celles en énergie diminuent (-1,9 %), malgré un début d'année rigoureux sur le plan climatique.

“ Le pouvoir d'achat des ménages accélère sous l'effet de la désinflation

En 2009, le revenu disponible des ménages ralentit à +1,0 %, après +3,2 % en 2008. Cependant, dans le même temps, le prix de la dépense de consommation des ménages ralentit plus encore (-0,6 % après +2,9 %), si bien que le pouvoir d'achat des ménages accélère : il progresse de 1,6 % contre +0,4 % l'an passé. Cette évolution est mesurée pour l'ensemble des ménages. Le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire rapporté au nombre total d'unités de consommation dans la population, progresse pour sa part de 0,8 %, après un recul en 2008 (-0,4 %).

“ Une moindre dégradation du marché du travail

Les effectifs dans les secteurs marchands baissent depuis le deuxième trimestre 2008. Ainsi, entre le deuxième trimestre 2008 et la fin 2009, près de 600 000 postes ont été détruits. Au second semestre 2009, grâce à l'amélioration de la conjoncture, l'emploi marchand a baissé moins fortement qu'au premier (-0,6 % contre -1,6 %).

L'emploi dans le secteur tertiaire s'est ajusté très rapidement pendant la récession, principalement parce que l'emploi intérimaire y est rattaché. Ainsi, au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009, 152 500 emplois intérimaires ont été perdus. A contrario, l'emploi intérimaire s'est stabilisé dès le deuxième trimestre 2009, puis a rebondi au second semestre.

En 2009, 173 000 emplois ont été détruits dans l'industrie, soit deux fois plus qu'en 2008. L'impact de la crise sur l'emploi industriel est encore plus important si l'on tient compte de la baisse de l'emploi dans l'intérim : le nombre d'intérimaires en mission dans l'industrie a en effet baissé de moitié entre le deuxième trimestre 2008 et le premier trimestre 2009, avec près de 150 000 postes détruits sur un an. Depuis le deuxième trimestre 2009, l'intérim dans l'industrie est toutefois reparti à la hausse.

“ Les échanges extérieurs se contractent fortement

En 2009, les échanges extérieurs de biens comme de services se contractent fortement. En valeur, le solde extérieur se redresse légèrement tout en restant déficitaire, à -1,9 point de PIB. Avec la récession mondiale, la forte contraction de la demande adressée à la France est le facteur principal de la chute des exportations, notamment en produits manufacturés et en produits pétroliers raffinés. Dans le même temps, le recul de la demande intérieure française (-2,4 % en 2009 après +0,5 %) entraîne celui des importations, particulièrement de produits manufacturés et de pétrole brut. ■

Extraits de la note de conjoncture nationale de mars 2010 et de l'Insee Première n° 1 294 (mai 2010)



En Auvergne, les effets de la récession, palpables dès le second semestre 2008, ont perduré dans plusieurs secteurs d'activité l'année suivante. Ainsi, l'année 2009 est une mauvaise année pour l'industrie, la construction et le commerce. Le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse et l'emploi salarié encore en recul. Toutefois, dans cette conjoncture morose, le marché automobile est soutenu par le plan de relance et l'activité agricole est marquée par d'excellents niveaux de récolte. Par ailleurs, la croissance démographique de la région se confirme.

“ Les effets de la crise

En 2009, l'évolution du chiffre d'affaires de l'industrie auvergnate est nettement négative (-11,4 %). Le premier semestre de l'année a enregistré des courants d'affaires peu dynamiques et décevants, caractérisés par une demande externe très faible. Toutefois, les quatre derniers mois de l'année ont été marqués par une légère amélioration de l'activité.

L'année 2009 est une nouvelle mauvaise année pour la construction en Auvergne. La baisse des logements autorisés déjà observée l'année précédente se poursuit. Toutefois, le niveau moyen des deux dernières années revient à celui observé avant le boom des années 2003-2007. Le secteur collectif est le plus touché et enregistre un repli de 41,7 %. Le nombre d'ouvertures de chantiers déclarés en 2009 diminue de 31,1 % par rapport à 2008. Les bâtiments non résidentiels connaissent une moindre diminution annuelle des autorisations de 7,1 %.

Dans le secteur des transports, le marché automobile est soutenu par le plan de relance. Après une chute importante au cours des derniers mois de l'année 2008, le nombre d'immatriculations de voitures particulières augmente régulièrement durant l'année 2009. À l'inverse, celui des véhicules utilitaires et industriels est en baisse.

Dans le commerce, les chiffres d'affaires enregistrent un repli sans précédent de 1,2 % en 2009. Au niveau départemental, la Haute-Loire présente la plus forte baisse (-2,9 %) et seul le Cantal affiche un résultat positif (+0,4 %).

Dans l'agriculture, l'activité est marquée par d'excellents niveaux de récolte, altérés cependant par des cours en repli. Dans un contexte tourmenté, la production laitière est confrontée à la chute des prix et à la baisse des volumes. Les productions de viande enregistrent de meilleurs résultats. Les coûts de production diminuent sauf pour ceux des engrais.

“ Dégradation du marché du travail

L'emploi salarié marchand non agricole est encore en recul. Mais celui-ci est plus important en Auvergne (-2,8 %) qu'au niveau national (-1,8 %). L'emploi se contracte plus fortement dans l'Allier et le Puy-de-Dôme que dans les deux autres départements auvergnats.

L'industrie et la construction sont les plus touchées par la réduction des effectifs.

En Auvergne comme au plan national, la dégradation du marché du travail entamée l'année précédente se poursuit. Le taux de chômage passe de 7,2 % à 8,5 % tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 13,9 %. Ce bilan se révèle toutefois moins sévère qu'au niveau national. En effet, le taux de chômage métropolitain s'élève à 9,5 % et le nombre de demandeurs d'emploi progresse de 18,8 %.

En 2009, la hausse des contrats aidés contient la dégradation de l'emploi. En Auvergne, près de 20 000 actifs ont bénéficié d'aides publiques à l'insertion, tous dispositifs des politiques d'emploi confondus. Si les contrats en alternance n'augmentent pas, les efforts ont porté sur les mesures du Plan de cohésion sociale qui ont concerné 11 000 emplois aidés (soit +80 %).

“ Bilan mitigé selon les secteurs d'activité

L'année 2009 a été marquée par la mise en place du régime de l'auto-entreprise. Cette procédure a rapidement rencontré un vif succès et a eu un effet dynamisant sur le nombre d'entreprises créées. L'Auvergne échappe d'autant moins au phénomène que le niveau d'ensemble des créations dépasse nettement la moyenne nationale. Les grands secteurs de l'appareil productif auvergnat bénéficient tous de cette tendance, hormis les activités immobilières en recul comme au plan national. Toutefois, les autres formes de créations tendent à baisser fortement au sein de chaque secteur. Selon la part occupée par les auto-entrepreneurs, l'écart peut se révéler important.

En 2009, la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air bénéficie comme en 2008 d'un regain d'activité. La fréquentation touristique des meublés profite d'une reprise d'activité. En revanche, après s'être maintenue en 2008, celle de l'hôtellerie est en repli.

Le nombre d'accidents de la circulation continue de diminuer, poursuivant ainsi une tendance amorcée depuis une dizaine d'années. Cependant, le nombre de personnes décédées suite à un accident de la route a augmenté de 61,3 % alors qu'il a régressé au plan national.

“ 1 343 000 Auvergnats début 2009

Début 2009, l'Auvergne compte 1 343 000 habitants. Sous l'effet d'une attractivité retrouvée, sa population croît de 0,3 % par an en moyenne depuis 1999. L'Auvergne se singularise toujours par le vieillissement de sa population, la faiblesse de sa fécondité et par une aggravation du déficit naturel. Le nombre de naissances est stable tandis que celui des décès progresse de 1 %. Pour la troisième année consécutive, le solde naturel est ainsi négatif. ■

Daniel GRAS, Insee

En 2009, quelques entreprises industrielles auvergnates ont connu de lourdes difficultés liées à une contraction de l'activité. Cependant, l'actualité industrielle régionale a enregistré des événements prometteurs. L'éducation et la recherche restent deux atouts pour l'Auvergne.

“ Des initiatives régionales

En avril, le Cher, la Nièvre et l'Allier signent une charte de coopération pour renforcer leur partenariat et promouvoir des actions communes. Fin mai, à Vulcania, la Région Auvergne est la deuxième en France, après l'Île-de-France, à signer la déclaration « Compte à rebours 2010 », programme européen qui s'emploie à arrêter le déclin de la biodiversité en Europe.

“ L'État et la région

Le 12 février, Dominique Bussereau, secrétaire d'État aux Transports, annonce que le coût de la mise à quatre voies de la RCEA entre l'Allier et la Saône-et-Loire sera pris en charge par un concessionnaire privé. En août, le bassin de Thiers est le premier en Auvergne à bénéficier de la mise en place d'un contrat de transition professionnelle (CTP). Pendant un an, les salariés licenciés économiquement perçoivent 90 % du salaire net ou 100 % du SMIC, bénéficient toujours de l'assurance chômage, peuvent utiliser tous les outils de formation et sont accompagnés par un conseiller de Pôle emploi.

“ Deux atouts régionaux : l'éducation et la recherche

En novembre, les laboratoires Lyocentre annoncent la création, à Aurillac, d'un Institut de recherche pharmabiotique (IRP). En décembre, l'institut franco-chinois TellHow-Université d'Auvergne est inauguré en Chine à Nanchang et offre des formations délocalisées en matière d'imagerie et de management.

“ Des difficultés dans l'industrie

En 2009, un certain nombre d'entreprises industrielles ont rencontré de graves difficultés. En janvier, l'équipementier automobile Bosch ajourne un investissement de 30 millions d'euros qu'il devait réaliser à Moulins. À Montluçon, des annonces de chômage partiel affectent Amis. En février, Bréal, fonderie de pièces pour l'automobile, annonce la suppression de 110 postes. La société Diamecans est reprise en avril par Alpha Finances et Claude Bonnet qui conserve une quarantaine d'emplois. Delis Compote (groupe laitier Lactalis) à Cusset et Frulact (fabrication de yaourts) à Saint-Yorre cessent leur activité. À Avermes, JPM, le fabricant de serrures annonce des suppressions de postes sur trois ans. Enfin, Manitowoc Cranes (Potain), le fabricant de grues moulinoises, supprime plus d'une centaine d'emplois.

En début d'année, dans le Cantal, les divers projets de reprises de GMV Ameublement d'Aurillac

échouent. Face à la crise laitière, un plan de restructuration est annoncé par les Fromageries occitanes (quatre sites cantaliens).

En Haute-Loire, placé en liquidation judiciaire, LST Group (composants électroniques) n'a pas de repreneur. Le fabricant de fromages Via Lacta (Saint-Germain-Laprade) est repris en juillet par le groupe Entremont Alliance. En novembre, l'entreprise textile ponote Fontanille est placée en redressement judiciaire.

Dans le Puy-de-Dôme, Valéo annonce en janvier la suppression de 49 emplois sur son site d'Issoire. À Thiers, le groupe Preciturn reprend Dapta (décoltage) mais l'établissement est placé en redressement judiciaire en septembre. En mars, le groupe Setforge, en redressement judiciaire, est repris par le groupe Farinia. À Saint-Éloy-les-Mines, la fonderie Two Cast Europe, en redressement judiciaire, devient Alticast en décembre ; Seca, une autre fonderie, cesse son activité. En juin, Michelin annonce un plan de restructuration industrielle en France prévoyant 1 800 départs volontaires et 600 reclassements internes. L'entreprise thiernoise Préciforge, qui travaille pour le secteur automobile, supprime une trentaine d'emplois. En novembre, l'entreprise Bourbié est reprise par le groupe Praxi, structure nationale regroupant une cinquantaine d'entreprises de recyclage en France. Les liquidations judiciaires d'Helveticast (Cébazat), pièces pour poids lourds, engins agricoles et de travaux publics, et de Voxan (Issoire) sont prononcées en décembre. Un plan social prévoit des suppressions de postes à l'aéroport de Clermont/Auvergne. La direction du groupe canadien Rio Tinto (Alcan) annonce la suppression de 79 postes à Issoire.

“ Des raisons d'espérer

Début 2009, l'entreprise Defpallets démarre son activité de tri, réparation et stockage des palettes pour la grande distribution à Montmarault dans l'Allier. Le groupe hollandais Van Merksteijn BV (armature métallique pour le béton armé) annonce la création début 2010 d'un site à Saint-Pourçain-sur-Sioule. En septembre, l'État contraint Potain et JPM à s'engager dans une convention de revitalisation pour recréer en deux ans les emplois supprimés. En Haute-Loire, le groupe pharmaceutique américain Merck Sharp et Dohme-Chibret conforte son implantation altiligérienne de Saint-Germain/Blavozy en annonçant un investissement de 20 millions d'euros sur le site. Dans le Puy-de-Dôme, Michelin modernisera son centre de recherche de Ladoux. Limagrain annonce son désir de renforcer ses positions en Asie et en Amérique : ses effectifs puydômois pourraient doubler. L'une de ses filiales, le boulanger industriel Jacquet, inaugure l'extension de son site de Saint-Beauzire. La fusion entre les coopératives Limagrain et Domagri est officialisée. Aubert et Duval et UKTMP annoncent l'investissement de 47 millions d'euros dans l'implantation d'une unité de transformation de lingots de titane à Saint-Georges-de-Mons. La société de granulés d'Arlanc (SGA), filiale du groupe belge Diwood entre en production.

Daniel GRAS, Insee

Au cours du premier trimestre 2010, le marché du travail régional a été en proie à une nouvelle détérioration après l'éphémère décrue du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A enregistrée fin 2009. Les créations d'entreprises dans leur ensemble ont conservé leur niveau précédent, malgré la forte baisse des créations industrielles. Le secteur de la construction a été confronté à une activité ralentie.

Marché du travail : tendance pessimiste

L'année 2009 a été synonyme d'un marché du travail dégradé en Auvergne, particulièrement au cours du premier semestre. Entre décembre 2008 et juillet 2009 le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 11,8 % en données corrigées des variations saisonnières. Le deuxième semestre a apporté une relative amélioration, avec une hausse limitée à 2,6 %.

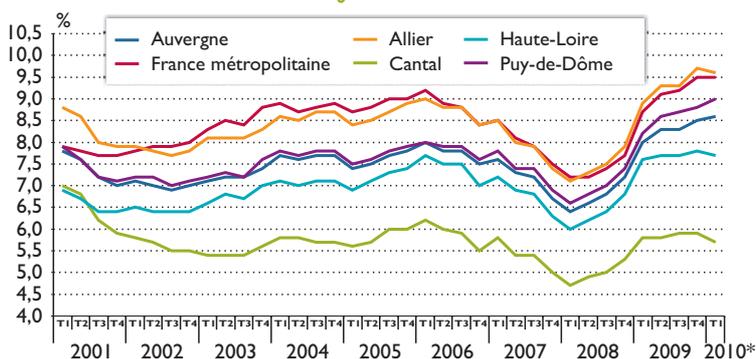
Après la légère décrue de décembre 2009, les deux premiers mois de 2010 ont été marqués par le retour d'une détérioration du marché du travail régional (augmentation de 1,6 % puis de 0,5 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A). Celle-ci n'a pas été compensée par l'embellie enregistrée en mars (-1,5 %). Comparée au résultat enregistré en mars 2009, cette légère amélioration de fin de trimestre se traduit néanmoins par une augmentation annuelle de 6,5 % du nombre de demandeurs d'emploi. Au terme des trois premiers mois de l'année, le taux de chômage régional s'élève à 8,6 % en moyenne trimestrielle contre 8,0 % un an plus tôt. Au-delà de cet écart annuel important, l'Auvergne conserve une situation moins défavorable que la tendance nationale (9,5 % contre 8,7 % fin mars 2009).

Créations d'entreprises : forte baisse dans l'industrie

Au cours des trois premiers mois de 2010, 2 510 entreprises⁽¹⁾ ont été créées en Auvergne, soit un nombre équivalent à celui enregistré au dernier trimestre de 2009 (2 518).

⁽¹⁾ Créations hors auto-entreprises (données cvs) auxquelles s'ajoutent les auto-entreprises (données brutes).

Évolution des taux de chômage localisés en moyenne trimestrielle - Données CVS



* 1^{er} trimestre 2010 provisoire.

Source : Insee

Les créations d'entreprises, hors statut d'auto-entrepreneur, subissent un recul de 18,7 %, plus marqué que la tendance nationale (-7,5 %). Elles ont néanmoins progressé de 5,6 % sur un an (-3,0 % en moyenne nationale). Au cours du 1^{er} trimestre 2010, le nombre d'auto-entreprises s'est accru de 16,0 % (France : +23,6 %). Un an après leur première comptabilisation, il est en augmentation de 47,4 % (France : +76,4 %).

La stabilité de l'ensemble des créations régionales au cours du premier trimestre masque une situation contrastée selon les départements. Les créations augmentent seulement dans l'Allier, avec une hausse voisine de 25 %. Dans le Cantal, on assiste à un recul de 6,5 % du nombre de créations d'un trimestre à l'autre. Dans les deux autres départements, le retrait est encore plus conséquent : -13,7 % dans le Puy-de-Dôme et -20,7 % en Haute-Loire.

Hors construction, au cours du 1^{er} trimestre 2010, la progression du nombre d'auto-entrepreneurs permet d'atténuer la chute conséquente du niveau des autres formes de créations. Ainsi, dans l'industrie, les créations d'entreprises chutent de 49,0 % (créations hors auto-entreprises : -69,0 %). Dans le commerce, le 1^{er} trimestre 2010 s'achève sur une hausse globale des créations d'entreprises de 5,5 % (créations hors auto-entreprises : -6,3 %). Dans les services le niveau des créations d'entreprises du 1^{er} trimestre atteint +4,8 % (créations hors auto-entreprises : -5,3 %). En revanche, dans la construction, les créations d'entreprises enregistrées de janvier à mars 2010 progressent de 18,4 % (créations hors auto-entreprises : +4,1 %).

Construction : activité réduite

Depuis 2008, le secteur de la construction en Auvergne est confronté à une baisse d'activité plus perceptible qu'au niveau national. Malgré une amélioration au cours du dernier trimestre 2009, le nombre total de logements mis en chantier en Auvergne a de nouveau chuté durant les trois premiers mois de 2010 (-29,4 % par rapport au trimestre précédent ; France : -12,8 %). Au regard du 1^{er} trimestre 2009, le recul atteint -18,4 % (France : -3,3 %) pour l'ensemble des logements. Il se limite à -15,8 % pour le nombre de logements individuels (France : -6,0 %) tandis que dans le secteur collectif, la chute est plus conséquente (-26,3 % ; France : +0,1 %).

Selon les professionnels du secteur, la tendance devrait perdurer quelque temps encore en Auvergne, les carnets de commande tendant à se dégarner. Le nombre de logements autorisés a progressé de 3,2 % par rapport à celui du trimestre précédent (France : -2,6 %) mais, comparé au résultat des trois premiers mois de 2009, le bilan régional se traduit par un recul annuel conséquent de 20,7 % (France : +11,1 %) du nombre total de logements, dû en grande partie à une forte réduction dans le secteur collectif (-54,4 % sur un an).

Alain BATIFOULIER, Insee

L'activité industrielle en repli

En 2009, l'évolution du chiffre d'affaires de l'industrie auvergnate est nettement négative (- 11,4 %). Le premier semestre de l'année a enregistré des courants d'affaires peu dynamiques et décevants, caractérisés par une demande externe très faible. Toutefois, les quatre derniers mois de l'année ont été marqués par une légère amélioration de l'activité. Dans ce contexte, l'emploi industriel a connu un nouveau recul (- 5,9 %). La grande majorité des chefs d'entreprise estime que leur rentabilité d'exploitation s'est dégradée. Pour 2010, les chefs d'entreprises demeurent d'une grande prudence et ne croient pas encore à une reprise significative d'activité.

“ Chiffres d'affaires : une évolution négative sans surprise

En 2009, le chiffre d'affaires de l'industrie auvergnate a diminué de 11,4 % alors qu'il était encore en progression de 3,6 % l'année précédente. Ce résultat négatif était attendu dans le contexte de la crise actuelle et dans la lignée des derniers mois de l'année 2008.

Seul le secteur des biens de consommation affiche un résultat qui apparaît satisfaisant dans cette situation (+ 0,7 %). Comme en 2008, l'industrie pharmaceutique a largement contribué aux résultats positifs de ce secteur.

Le secteur des industries agricoles et alimentaires a été en partie épargné par la crise (- 2,9 %), même s'il a connu certaines difficultés, dans le secteur laitier par exemple.

- ▶ En décembre 2009 et janvier 2010, la Banque de France a réalisé une enquête auprès de 505 chefs d'entreprise d'Auvergne. L'échantillon est constitué d'entreprises de plus de vingt salariés pour l'industrie, de plus de dix salariés pour le BTP, ou dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 750 K€, soit au total 41 100 salariés.
- ▶ Comme en 2008, l'entreprise Michelin est absente de l'enquête 2009.

Alors qu'il avait bénéficié d'un bon niveau d'activité en 2008, le secteur des biens intermédiaires affiche la plus forte baisse de chiffres d'affaires (- 17,4 %) en raison du recul d'activité très marqué dans les branches « métallurgie », « chimie caoutchouc plastiques » et « industrie textile ». L'industrie des produits minéraux est la branche qui s'en sort le mieux.

Le secteur des biens d'équipement, qui présentait lui aussi de bons résultats l'an dernier, enregistre une diminution d'activité de 13,8 % en raison de la baisse importante des volumes d'affaires dans la construction aéronautique et ferroviaire et dans l'industrie des équipements mécaniques (machines-outils en particulier).

Enfin, le secteur de l'industrie automobile enregistre également des résultats négatifs qui, compte tenu de la crise touchant l'ensemble des marchés automobiles, sont d'une ampleur supérieure à ceux de l'an dernier : - 16,3 % contre - 2,6 %.

“ Exportations : une mauvaise orientation des marchés étrangers

La décroissance des volumes d'affaires à l'exportation (- 14,5 %) est le reflet d'une année durant laquelle les marchés étrangers n'ont pas été bien orientés, en particulier les marchés européens sur lesquels les entreprises françaises ont habituellement un positionnement bien ancré.

Principaux indicateurs dans l'industrie

Tous les indicateurs en baisse

	Évolution 2009/2008			
	Chiffre d'affaires (hors taxe)	Exportations	Effectifs	Investissements
> Industries agricoles et alimentaires	- 2,9 %	- 0,1 %	+ 1,0 %	- 38,2 %
> Industrie des biens de consommation	+ 0,7 %	- 1,0 %	- 5,1 %	- 41,8 %
> Industrie automobile	- 16,3 %	- 18,1 %	- 7,0 %	- 50,3 %
> Industries des biens d'équipement	- 13,8 %	- 19,1 %	- 8,5 %	- 30,2 %
> Industries des biens intermédiaires	- 17,4 %	- 15,7 %	- 7,2 %	- 29,8 %
■ Ensemble	- 11,4 %	- 14,5 %	- 5,9 %	- 31,0 %

Source : Enquête Banque de France, décembre 2009 et janvier 2010



Le quart du chiffre d'affaires (25 %) des entreprises interrogées (parmi lesquelles ne figure pas Michelin) a été réalisé hors métropole, principalement dans la zone euro.

Souvent très marquées dans le secteur des biens intermédiaires (autour de 35 %), les ventes à l'étranger ont été loin de représenter le même pourcentage que les années précédentes dans le secteur automobile (entre 55 % et 60 %). Les autres secteurs d'activité connaissent des pourcentages à l'export plus modérés, même si l'on peut noter, chaque année, à l'exception de 2009, une percée supplémentaire vers de nouveaux débouchés.

« Emploi : une réduction des effectifs

La dégradation de l'emploi observée l'an dernier (- 2,6 %) s'est amplifiée en 2009 (- 5,9 %). La fragilité de l'emploi n'a pu résister aux effets de la crise.

Le secteur des industries agricoles et alimentaires, secteur probablement le moins touché par celle-ci, est d'ailleurs le seul qui a pu sauvegarder ses effectifs. Le recul de l'emploi est en revanche important dans les quatre autres secteurs industriels, fréquemment contraints tout au long de l'année à recourir à des mesures de chômage partiel pour s'adapter à des plans de charges très affaiblis.

En 2009, le recours aux emplois précaires (intérimaires ou CDD) a davantage chuté par rapport aux quatre derniers mois de l'année 2008 : - 38,0 % contre - 16,9 %. Cette absence de recours à l'intérim a été observée dans les secteurs habituellement demandeurs comme l'automobile, les biens de consommation (habillement, imprimerie, pharmacie) et les biens intermédiaires (textile, chimie caoutchouc plastiques, métallurgie). On a cependant enregistré, à partir de l'été 2009, une amélioration de la situation des personnels non permanents, en raison d'une timide reprise des entrées d'ordres dans certaines branches d'activité.

« Investissements : des dépenses en forte baisse

Les dépenses d'investissement des entreprises industrielles de la région diminuent de 31,0 % alors qu'elles augmentaient depuis 2007.

Tous les secteurs ont été touchés, mais dans des proportions variables. Les programmes d'investissement ont été annulés ou reportés à une date ultérieure dans la majorité des branches. Toutefois des dépenses d'équipement plus importantes qu'en 2008 ont été réalisées dans des branches d'activité des industries agricoles et alimentaires ou des biens de consommation.

Les prévisions d'investissement des chefs d'entreprises s'orientent plus vers une modernisation ou un renouvellement courant des moyens de production qu'une augmentation des capacités de production.

« Rentabilité des entreprises : une dégradation en 2009

Dans la région, les chefs d'entreprise interrogés estiment que la rentabilité des affaires s'est dégradée, même si cette impression est moins ressentie dans les secteurs de l'agroalimentaire et des biens de consommation.

Pour 2010 ils n'envisagent pas une reprise importante d'activité. Néanmoins, les prévisions sont assez disparates d'un secteur à l'autre. Les secteurs « automobile » et « biens intermédiaires », très touchés par la crise depuis l'automne 2008, émettent les anticipations les plus favorables. Dans le secteur des biens intermédiaires, les branches de la métallurgie et du bois papier apparaissent a priori plus optimistes, compte tenu de la légère amélioration de leurs carnets observée durant le second semestre 2009. Dans les industries agricoles et alimentaires, le maintien des courants d'affaires est attendu. Les secteurs des biens d'équipement et des biens de consommation font état d'anticipations négatives de leur activité, compte tenu de la baisse attendue à plus ou moins long terme des courants d'affaires dans le secteur des équipements mécaniques et dans la fabrication de produits pharmaceutiques.

Une nouvelle diminution des effectifs, moins importante qu'en 2009, est attendue pour 2010 (- 1,5 %), sauf dans le secteur agroalimentaire qui pense pouvoir conserver une nouvelle fois ses emplois au niveau actuel. ■

Hervé CHAUVIN, Banque de France
Daniel GRAS, Insee

La rentabilité d'exploitation perçue par les chefs d'entreprise

	2009	Prévisions 2010
> Industries agricoles et alimentaires	▶	▲
> Industrie des biens de consommation	▶	▶
> Industrie automobile	▼	▲
> Industries des biens d'équipement	▼	▶
> Industries des biens intermédiaires	▼	▲

Source : Enquête Banque de France, décembre 2009 et janvier 2010

Une nouvelle année de baisse pour la construction

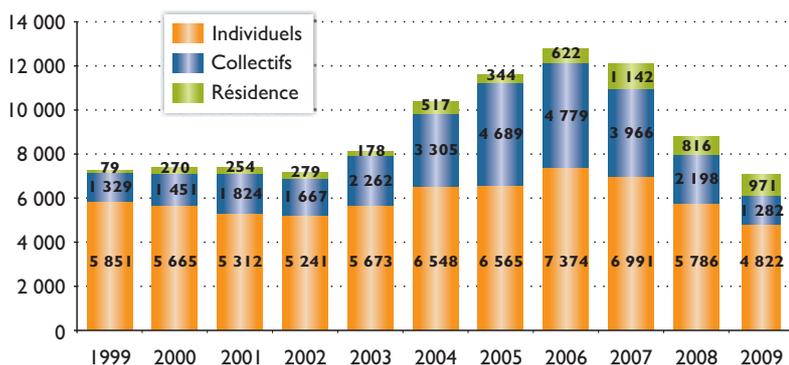
En 2009, en Auvergne, la baisse des logements autorisés déjà observée l'année précédente se poursuit. Avec 7 075 logements, la baisse des autorisations est de 19,6 % par rapport à l'année 2008. Toutefois, le niveau moyen des deux dernières années revient à celui observé avant le boom des années 2003-2007. Le secteur collectif est le plus touché et enregistre un repli de 41,7 %. Le nombre d'ouvertures de chantiers déclarés en 2009 diminue de 31,1 % par rapport à 2008. Les bâtiments non résidentiels connaissent une moindre diminution annuelle des autorisations de 7,1 %, dues aux secteurs publics ou d'intérêt collectif et d'hébergement ou hôtelier en hausse.

En 2009, en Auvergne, le retournement de tendance observé pour la construction neuve en 2007, amplifié en 2008, se poursuit. Les autorisations de construire pour les logements continuent de diminuer : - 19,6 % contre - 27,3 % l'année précédente. Fin 2009, on comptabilise 7 075 logements autorisés. Cependant, ce niveau reste comparable à celui des années 1998-2002. Le repli des autorisations est légèrement moins fort au plan national : - 17,8 % par rapport à 2008. Cette différence d'évolution doit toutefois être relativisée. Entre 2003 et 2007, la hausse constatée dans la région était plus forte qu'au niveau national avec une progression du volume des autorisations de 40 % entre les deux périodes 1998-2002 et 2003-2007. En 2008 et 2009 la baisse a été proportionnellement plus importante en Auvergne que pour la France entière.

Forte baisse des autorisations de logements ordinaires collectifs

En 2009, le nombre d'autorisations de construction de maison s'établit à 4 822, soit 16,7 % de moins que l'année précédente.

Évolution du nombre de logements autorisés en Auvergne

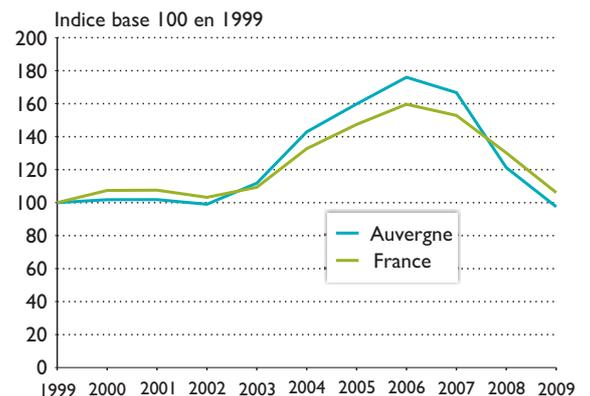


Source : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL2

Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau métropolitain (- 18 %).

Après une véritable explosion entre 2003 et 2005 et l'atteinte d'un niveau historique en 2006, le nombre de logements collectifs autorisés en Auvergne diminue de 41,7 % en 2009 (après une diminution de 44,6 % en 2008). La baisse est de moindre ampleur au niveau national (- 27,1 % en 2009). Cette dégradation se constate pour tous les départements auvergnats, l'Allier subissant la moins importante (- 24,7 %). Dans le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme les baisses sont respectivement de 48,2 %, 47,1 % et 44,3 %.

Évolution du nombre de logements autorisés entre 1999 et 2009



Source : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL2

Les mises en chantier reculent plus que les autorisations

Les mises en chantier déclarées enregistrent un fléchissement plus prononcé que les autorisations : - 31,1 % par rapport à 2008. Cette forte diminution est toutefois à interpréter avec prudence, cette donnée ayant été très perturbée par le changement de système statistique. Néanmoins cette baisse apparaît plus importante en Auvergne qu'au plan national qui se situe aux alentours de 16 %. Après cinq années de hausse (2003-2007), les 6 185 logements mis en chantier en 2009 constituent un retour à un niveau d'avant 2003.

Les disparités départementales sont notables avec des réductions de 37,9 % et 36,3 % pour l'Allier et le Puy-de-Dôme alors que la Haute-Loire et le Cantal reculent de 17,2 % et 17,7 %.

Avec 4 743 maisons mises en chantier en 2009, le secteur individuel est en baisse de 11,1 % par rapport à l'année précédente (- 14,3 % au niveau national). Avec 1 269 appartements, les ouvertures de chantier de logements en immeuble collectif diminuent de 59,5 % (France : - 19,0 %).



Évolution de la construction de logements

Les autorisations toujours en baisse

	Logements autorisés		Logements commencés	
	Nombre en 2009	Évolution 2009/2008	Nombre en 2009	Évolution 2009/2008
Allier				
> Logements ordinaires	1 389	- 20,1 %	1 224	- 39,9 %
dont individuels	1 108	- 18,8 %	1 096	- 8,1 %
collectifs	281	- 24,7 %	128	- 84,8 %
> Logements en résidence	213	- 48,3 %	66	+ 53,5 %
■ Total logements	1 602	- 25,5 %	1 290	- 37,9 %
Cantal				
> Logements ordinaires	681	- 15,9 %	689	- 14,9 %
dont individuels	624	- 10,9 %	606	- 11,5 %
collectifs	57	- 48,2 %	83	- 33,6 %
> Logements en résidence	48	- 60,7 %	26	//
■ Total logements	729	- 21,8 %	715	- 11,7 %
Haute-Loire				
> Logements ordinaires	1 177	- 33,4 %	1 264	- 17,1 %
dont individuels	956	- 29,2 %	1 100	- 11,6 %
collectifs	221	- 47,1 %	164	- 41,6 %
> Logements en résidence	197	+ 149,4 %	44	- 18,5 %
■ Total logements	1 374	- 25,6 %	1 308	- 17,2 %
Puy-de-Dôme				
> Logements ordinaires	2 857	- 22,1 %	2 835	- 30,8 %
dont individuels	2 134	- 10,0 %	1 941	- 12,2 %
collectifs	723	- 44,3 %	894	- 52,6 %
> Logements en résidence	513	+ 152,7 %	37	- 91,1 %
■ Total logements	3 370	- 12,9 %	2 872	- 36,3 %
Auvergne				
> Logements ordinaires	6 104	- 23,5 %	6 012	- 29,0 %
dont individuels	4 822	- 16,7 %	4 743	- 11,0 %
collectifs	1 282	- 41,7 %	1 269	- 59,5 %
> Logements en résidence	971	+ 19,0 %	173	- 66,2 %
■ Total logements	7 075	- 19,6 %	6 185	- 31,1 %

Source : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL2

« Diminution modérée des surfaces autorisées dans le non résidentiel

En 2009, la construction non résidentielle enregistre une moindre baisse qu'en 2008. Avec une surface de 789 760 m² de bâtiments, les autorisations diminuent de 7,1 % alors qu'elles étaient en repli de 17 % l'année précédente. Les locaux d'hébergement ou hôtelier progressent de 99 % ce qui constitue la plus forte hausse, mais ils ne représentent que 4,2 % des surfaces totales autorisées.

La seconde hausse de 46,8 % est due aux bâtiments de service public ou d'intérêt collectif. Ce secteur à lui seul représente 28 % de l'ensemble des surfaces autorisées. Les commerces (18 % des surfaces) restent stables par rapport à 2008. Les autres secteurs sont orientés à la baisse avec des amplitudes variables : - 6,5 % pour le domaine agricole ou forestier, - 24,4 % pour les entrepôts, - 36,2 % pour les bureaux et des locaux industriels en net repli avec - 55,4 %. Les surfaces de bâtiments non résidentiels mises en chantier en 2009 connaissent une diminution annuelle plus sensible de 26,2 % par rapport aux superficies de l'année précédente. Elles passent de 943 597 m² à 696 191 m². Seules les mises en chantier des entrepôts et des locaux d'hébergement hôtelier sont orientées à la hausse avec respectivement + 34,4 et + 17,2 %. Tous les autres types de locaux présentent des diminutions par rapport à 2008, en particulier le secteur industriel (- 43,6 %) et celui des bureaux (- 45,6 %).

Jean-Yves POUYET, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Avertissement

- La réforme du droit des sols, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007, a profondément modifié le contenu des formulaires relatifs aux actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et permis de démolir). Depuis mars 2009, Sit@del2 intègre ces spécifications. Les séries Sit@del2 sont donc nouvelles. Afin de maintenir la continuité avec le passé, elles ont été recalculées sur toute la période antérieure à partir des données des systèmes ayant précédé Sit@del2 (Sirocco, Siclone, Sitadel).
- Pour les séries en date de prise en compte, il existe un écart entre nouvelles séries selon Sit@del2 et anciennes séries selon Sitadel. Les nouvelles séries sont, sauf cas particuliers, supérieures aux anciennes.
- Les différentes catégories de locaux utilisées par Sit@del2 sont définies par le Code de l'urbanisme. Il est à noter que la notion de local artisanal a été introduite comme type de destination spécifique en octobre 2007 lors de la réforme du droit des sols. La nomenclature des nouvelles séries, dans Sit@del2, prend donc en compte dorénavant l'artisanat de manière spécifique. Auparavant, dans Sitadel, les superficies de locaux artisanaux étaient incluses dans les données sur les bâtiments industriels et les commerces. À l'inverse, les superficies de stockage agricole et celles des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées depuis la réforme d'octobre 2007, et ne sont donc plus comptabilisées par Sit@del2.

Évolution de la construction de bâtiments non résidentiels non agricole par secteur

Baisse des mises en chantier

	Surfaces autorisées en m ² en 2009	Évolution 2009/2008	Surfaces commencées en m ² en 2009	Évolution 2009/2008
> Hébergement ou hôtelier	32 866	+ 99,0 %	20 971	+ 17,2 %
> Bureaux	53 767	- 36,2 %	44 083	- 45,6 %
> Commerce	142 640	- 0,1 %	86 887	- 22,2 %
> Artisanat	50 244	//	28 209	//
> Industrie	106 393	- 55,4 %	102 189	- 43,6 %
> Exploitation agricole ou forestière	100 039	- 6,5 %	200 598	- 37,1 %
> Entrepôt	84 074	- 24,4 %	76 369	+ 34,4 %
> Service public ou d'intérêt collectif	219 737	+ 46,8 %	136 885	- 22,2 %
■ Total	789 760	- 7,1 %	696 191	- 26,2 %

Source : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - SIT@DEL2

Bons niveaux de production, prix en baisse, coûts encore trop élevés pour un revenu 2009 en chute

L'activité agricole régionale est marquée, en 2009, par d'excellents niveaux de récolte, altérés cependant par des cours en repli. Dans un contexte tourmenté, la production laitière est confrontée à la chute des prix et à la baisse des volumes. Les productions de viande enregistrent de meilleurs résultats. Les coûts de production diminuent sauf pour les engrais. Les revenus des éleveurs laitiers et des céréaliers s'effondreraient alors que ceux des autres élevages connaîtraient une légère embellie.

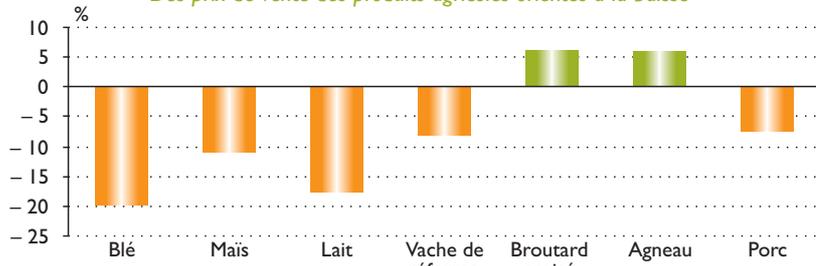
“ Une récolte parfois record pour 2009

Les conditions météorologiques rencontrées au cours de la campagne 2008-2009 s'avèrent finalement favorables pour les grandes cultures. L'automne très humide a rendu les semis de céréales difficiles et l'hiver plutôt froid a provoqué des retards de végétation au printemps. Mais les températures enregistrées au deuxième trimestre 2009 ont été propices et ont permis d'obtenir des résultats globalement satisfaisants.

Ainsi la production céréalière auvergnate affiche un volume de près de 15 millions de quintaux, un record connu uniquement en 2000. Elle progresse de 14 % par rapport à 2008 et se situe nettement au-dessus de la moyenne quinquennale (+ 13 %). Elle est obtenue sur des surfaces pratiquement identiques à celles de l'an dernier. Toutefois, les céréaliculteurs ont modifié leur assolement à cause des difficultés de semis d'automne. Avec 104 000 hectares, le blé cède 5 500 hectares au profit des céréales de printemps (maïs et orge) et des oléagineux. Malgré cette évolution, la récolte de blé progresse de plus de 10 % comparée à 2008 en raison des bons rendements qui gagnent 10 quintaux par rapport à la campagne précédente (64 quintaux à l'hectare pour une moyenne quinquennale de 58). En maïs grain destiné à la consommation, l'accroissement des surfaces conjugué à de très bons rendements (98 quintaux à l'hectare contre 94 en moyenne sur 5 ans) conduit à une récolte de 3,6 millions de quintaux, niveau jamais atteint en Auvergne (+ 20 % par rapport à la moyenne quinquennale).

“ Évolution 2009/2008

Des prix de vente des produits agricoles orientés à la baisse



Sources : Agreste ; FranceAgriMer

Dans le même temps les surfaces contractualisées destinées à la production de maïs semence augmentent aussi de près de 15 % pour faire face à la demande et au bas niveau des stocks disponibles. La récolte d'oléagineux se situe légèrement au-dessous du million de quintaux et retrouve le volume de 1999. Elle marque une hausse de près de 30 % par rapport à 2008. Les prix de vente attractifs des graines d'oléagineux au cours de la dernière campagne ont incité les agriculteurs à étendre leurs surfaces (+ 3 000 hectares). Les rendements obtenus sont bons, notamment en colza. Avec 35 quintaux à l'hectare c'est le meilleur résultat sur les deux dernières décennies.

Pour la betterave industrielle, la production dépasse 380 000 tonnes, soit 6 % de plus que la meilleure récolte enregistrée en Auvergne. Le rendement 2009 est un record à près de 90 tonnes à l'hectare, supérieur de 7 % à la moyenne quinquennale. Ces excellents résultats s'accompagnent d'une bonne richesse saccharimétrique permettant à l'usine de Bourdon-Aulnat d'obtenir une production de sucre de bon niveau.

Les prix de ces productions ne connaissent pas la même évolution. Sous l'effet de stocks très abondants sur le marché français les cours des céréales sont en repli depuis le début de la campagne de commercialisation (juillet 2009) et subissent de nouvelles pressions début 2010 à cause des prévisions de récolte élevées. La chute des prix est un peu moins forte pour le maïs (- 11 %) que pour le blé (- 20 %). Sur le marché des oléagineux la pression de la demande mondiale en huiles entraîne une hausse des cours depuis le début de 2010. Néanmoins sur l'ensemble de la campagne le prix moyen affiche un recul de 6 à 15 %.

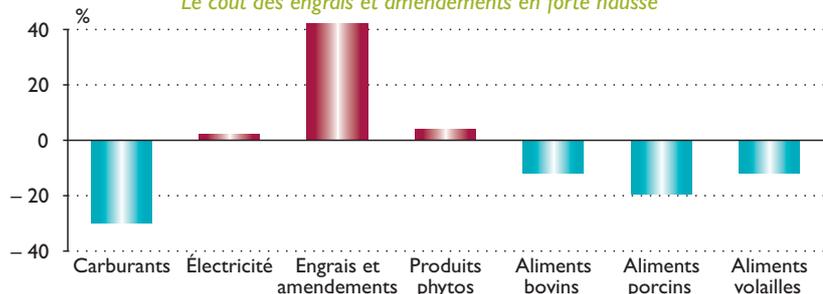
“ Une année mouvementée pour les éleveurs laitiers

Pour les éleveurs laitiers, l'embellie de 2008 ne se prolonge pas. En 2009, le prix du lait payé aux producteurs a été particulièrement bas. Il s'établit, en Auvergne, à 0,28 euro par litre et accuse une baisse de 18 % par rapport à l'an dernier. Le décrochage s'est produit en avril en raison de négociations difficiles entre les différents acteurs de la filière. Il traduit la forte baisse de commercialisation des produits laitiers industriels (beurre et poudre) sur les marchés internationaux et européens. Dans le même temps les partenaires de la filière laitière régionale ont conclu un accord-cadre visant à améliorer la valorisation du lait destiné à la fabrication des fromages AOP (Appellation d'Origine Protégée) d'Auvergne. Il doit conduire à l'horizon 2015 à un prix des fromages AOP permettant de verser aux producteurs une prime de 70 euros pour 1 000 litres de lait transformé en fromage.



“ Évolution 2009/2008

Le coût des engrais et amendements en forte hausse



Sources : Insee ; Agreste ; Ipampa

Cet accord a eu une incidence limitée sur le prix de l'année 2009. Face à cette situation, les volumes livrés aux laiteries fléchissent aussi. Avec 10,4 millions d'hectolitres, la production régionale est inférieure de 2 % à celle de 2008. Une nouvelle fois, la région ne réalisera pas le quota qui lui est attribué. La sous-réalisation serait de l'ordre de 10 %, supérieure à celle attendue au niveau national située autour de 6 %.

“ Du mieux pour les autres productions animales

Chez les producteurs de bovins la situation s'est stabilisée. Ils ont commercialisé 68 000 tonnes de viande, soit une progression de près de 10 % par rapport à 2008. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'abattage de vaches de réforme. Avec près de 40 000 tonnes, cette catégorie d'animaux progresse de 15 %. C'est la conséquence directe de la décapitalisation des cheptels en réaction aux difficultés conjoncturelles rencontrées en cours d'année, notamment en production laitière. Avec une consommation de viande globalement stable, cet afflux d'animaux provoque une baisse des cours marquée en vaches de réforme (- 8 %) et plus faible dans les autres catégories (- 3 %). Les cours des jeunes bovins, dont la production a légèrement décru, se sont stabilisés. En animaux maigres le volume commercialisé par les éleveurs auvergnats approche 270 000 têtes. Il est un peu plus élevé (+ 2 %) que l'an dernier en raison des reports liés aux difficultés de commercialisation passées. Cette année les exportations françaises se sont redressées. L'Italie, principale cliente en brouillards, a renouvelé une demande équivalente à celle de 2007 après une saison très difficile due à l'expansion de la fièvre catarrhale ovine. Ainsi les éleveurs auvergnats ont exporté 220 000 animaux maigres de 6 à 18 mois, soit une progression de 3 % par rapport à 2008. Ce retour à la normale entraîne une amélioration des prix de vente des animaux mâles qui se réajustent (+ 6 à + 8 %). En revanche, ceux des femelles sont toujours en baisse (- 6 à - 9 %) à cause de difficultés sur le marché espagnol.

En élevage ovin la diminution du cheptel de brebis amorcée depuis plusieurs années semble s'atténuer. Avec 403 000 têtes le troupeau perd un peu moins de 2 % de ses effectifs. La production régionale de viande continue de reculer (- 3 %) et se situe à 9 300 tonnes.

Au plan national la baisse est nettement plus importante (- 16 %). Dans ce contexte et compte tenu du repli de la consommation, les importations sont en baisse ce qui conduit à un marché globalement équilibré. Les cours des agneaux se tiennent bien et marquent une progression de 2 à 6 % selon les débouchés. Ce secteur pourrait connaître un renouveau dans les années à venir grâce au soutien financier complémentaire apporté dans le cadre du bilan santé de la PAC sur la période 2010-2013. L'accroissement des effectifs d'agnelles destinées au renouvellement du cheptel semble traduire cette inflexion.

Au plan national, le secteur porcin connaît encore des difficultés : baisse de la production et de la consommation, chute des cours de 7 % par rapport à l'an dernier. Les éleveurs auvergnats parviennent difficilement à maintenir leur potentiel de production (baisse de 3 % du cheptel de truies). La production régionale se stabilise néanmoins à 38 000 tonnes de viande.

Le secteur de la volaille bénéficie du report de consommation des viandes rouges vers les viandes blanches et du bon rapport qualité-prix. Les volumes consommés sont en légère progression avec les mêmes nuances qu'en 2008 : progression pour le poulet et déclin pour la dinde. En revanche, les prix sont en repli sensible (- 8 % pour le poulet et - 2 % pour la dinde). L'Auvergne tire son épingle du jeu avec une production stable au sein de laquelle les volailles sous label rouge, 40 % du total, gagnent du terrain.

“ Un revenu en chute pour la troisième année consécutive

Face à la dépréciation quasi-générale des produits agricoles, le coût des intrants évolue de manière très diversifiée. Ainsi le prix des engrais encaisse une forte hausse par rapport à la campagne précédente (+ 45 %) alors que celui de produits phytosanitaires progresse plus faiblement. À l'opposé, le prix des carburants baisse sensiblement (- 30 %) ainsi que celui des aliments du bétail (- 12 %). La conjugaison de ces différents éléments devrait conduire à une évolution très différenciée du revenu selon les systèmes de production. Les exploitations laitières et de grandes cultures enregistreraient une forte dégradation de leurs résultats. Pour les autres élevages, le retournement des prix des aliments et le recul des quantités achetées devraient permettre une stabilisation voire une légère progression des revenus après plusieurs années de baisse.

Au final, l'ensemble de la ferme auvergnate devrait subir, pour la troisième année consécutive, une forte chute de revenu, du même ordre qu'au plan national. Les mesures prises par l'État pour faire face à cette crise s'inscrivent dans le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture annoncé par le Président de la République le 27 octobre dernier. La part de l'Auvergne pourrait atteindre près de 12 millions d'euros. ■

Jean-Paul MEUNIER, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

2009 : une consommation au ralenti

Selon l'enquête de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne, les chiffres d'affaires des commerces régionaux enregistrent un repli sans précédent de 1,2 % en 2009. Au niveau départemental, la Haute-Loire présente la plus forte baisse (-2,9 %) et seul le Cantal affiche un résultat positif (+0,4 %). Les commerçants s'attendent à une année 2010 difficile.

L'année 2009 aura été marquée par un ralentissement économique sans précédent pour la France et l'Auvergne. Si la crise produisait déjà ses effets négatifs en 2008, elle n'a fait que les amplifier sur l'année 2009 et n'a épargné aucun secteur d'activité. Le commerce de la région n'a pas fait exception.

Les établissements commerciaux ont subi un coup de frein inédit sur leurs chiffres d'affaires de 1,2 %. Tous les types de magasins sont concernés, les petits commerces (-1,5 %) comme les grandes surfaces (-0,9 %), pourtant considérées comme le moteur traditionnel de la croissance.

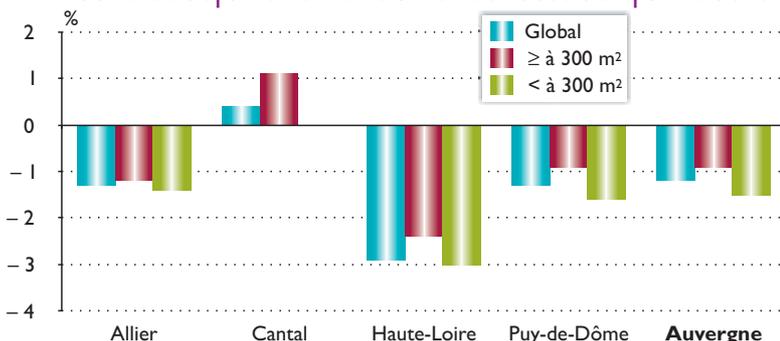
“ Trois départements sur quatre dans le rouge

Les évolutions négatives de chiffres d'affaires de l'Allier et du Puy-de-Dôme (-1,3 % pour chacun) se situent dans la moyenne régionale. La Haute-Loire enregistre la plus forte baisse d'activité (-2,9 %). Le Cantal demeure relativement préservé avec un maintien des chiffres d'affaires (+0,4 %).

“ Des difficultés variables selon les secteurs

Deux secteurs affichent des replis d'activité similaires à la tendance régionale : l'alimentaire (-1,0 %) et l'équipement et entretien de la maison (-1,1 %).

“ Évolution des chiffres d'affaires entre 2008 et 2009 dans les départements selon les surfaces des points de vente



Source : Enquête CRCIA, février-mars 2010

L'équipement de la personne est un peu plus touché par le fléchissement de la consommation (-1,6 %). Le secteur culture-sports-loisirs est le plus déprimé (-2,7 %). Dans cette morosité ambiante, le secteur hygiène-santé-beauté fait presque figure d'exception avec une quasi-stabilité (-0,1 %).

“ Stabilité de rigueur pour les emplois

Les effectifs sont restés stables dans les trois quarts des commerces en 2009. Des réductions d'emplois ont toutefois été enregistrées dans le département du Puy-de-Dôme (20 % des répondants), dans les secteurs équipement de la maison (25 % des répondants) et culture-sports-loisirs (21 % des répondants), et dans les grandes surfaces (27 % des répondants).

“ Des perspectives fragiles pour 2010

La majorité des commerçants s'attend à une année 2010 difficile. Préoccupés par une crise qui perdure, l'ensemble des dirigeants exprime une vision prudente et réaliste pour les mois à venir.

La relance de la consommation se fait attendre et les dépenses des ménages restent peu dynamiques, souvent limitées à l'essentiel. Dans ce contexte, les prévisions de chiffres d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2010 sont toutes orientées à la baisse : dans tous les départements (de -1,3 % à -2,3 %), dans les petites (-1,8 %) et grandes surfaces (-0,5 %) et pour tous les secteurs (de -1,5 % à -3,4 %). Seuls l'alimentaire des grandes surfaces (+1,1 %) et l'équipement de la maison en petits magasins (+2,7 %) devraient être sensiblement épargnés.

“ Alimentaire : au régime sec !

Le secteur alimentaire, traditionnel moteur de la croissance du commerce, n'a pas aussi bien résisté à la crise et affiche pour 2009 des chiffres d'affaires négatifs, quels que soient la taille des magasins et le département d'implantation, à l'exception du Cantal (+0,3 %).

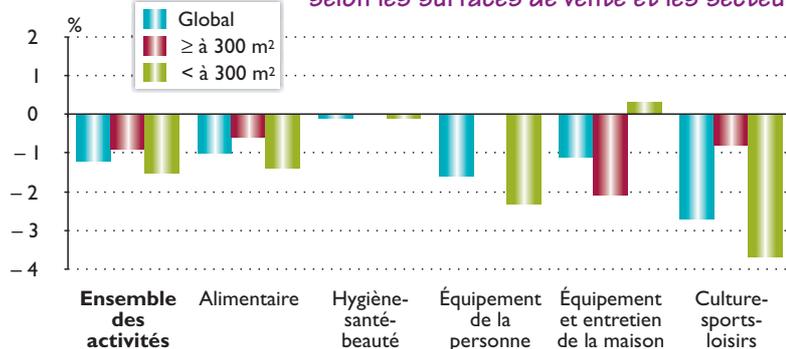
Les hypermarchés sont les seuls commerces alimentaires à conserver un chiffre d'affaires tout juste positif (+0,2 %). Les supermarchés et hard discount sont également pénalisés (-1,5 %). Les petits commerces alimentaires spécialisés connaissent des fortunes diverses : les primeurs-fromageries-poissonneries (-4,4 %) et les supérettes et alimentations générales (-2,9 %) sont bien plus touchés que les boucheries-charcuteries (-0,9 %) et les boulangeries-pâtisseries (-0,8 %).

Malgré cette tendance négative, le 1^{er} trimestre 2010 laisse entrevoir une légère reprise dans les grandes surfaces : +0,7 % pour les hypermarchés et +1,6 % pour les supermarchés et hard discount.



« Évolution des chiffres d'affaires entre 2008 et 2009

selon les surfaces de vente et les secteurs



Source : Enquête CRCIA, février-mars 2010

À l'inverse, les autres commerces alimentaires devraient voir leurs chiffres d'affaires se dégrader un peu plus en ce début d'année.

« Hygiène – Santé – Beauté : en petite forme

Le secteur hygiène-santé-beauté résiste globalement à la morosité ambiante dans la plupart des départements, hormis dans le Puy-de-Dôme (-1,7 %).

Deux activités composent ce secteur et présentent des profils contrastés en 2009 : les commerces de parfumerie-hygiène-beauté enregistrent des chiffres d'affaires positifs (+2,0 %) alors que les commerces de la santé (pharmacies et articles médicaux) sont en léger retrait (-0,4 %).

Les commerçants du secteur ne sont guère optimistes pour le 1^{er} trimestre 2010 (prévision d'un recul de 2,1 % des chiffres d'affaires). La tendance à la baisse s'amplifie pour les commerces de la santé (-2,3 %) et gagne même les commerces de parfumerie-hygiène-beauté (+0,4 %).

« Équipement de la personne : la chaussure ne dérape pas

Le secteur équipement de la personne enregistre une forte baisse au cours de 2009 dans les commerces de moins de 300 m² (-2,3 %) et dans les départements de la Haute-Loire (-4,9 %) et du Puy-de-Dôme (-3,3 %).

Deux activités sont plus pénalisées que les autres : l'habillement (-2,3 %) et la bijouterie-marquinerie (-4,7 %). Les deux autres activités du secteur ont mieux résisté et enregistrent même des progressions de leurs chiffres d'affaires : +3,0 % pour les commerces de chaussures et +2,1 % pour les grands magasins.

Le 1^{er} trimestre 2010 s'annonce mal orienté pour l'ensemble des activités du secteur (de -0,8 % pour la bijouterie-marquinerie à -3,2 % pour l'habillement) et ceci quel que soit le département considéré. Seuls les grands magasins devraient maintenir leur chiffre d'affaires (+0,2 %).

« Équipement et entretien de la maison : les grandes surfaces délaissées

Le secteur équipement et entretien de la maison a subi lui aussi les effets de la crise, dans tous les départements et plus spécialement dans les grandes surfaces (-2,1 %).

Dans ce secteur, les moins de 300 m² se distinguent toutefois avec des progressions de chiffres d'affaires notamment dans les activités liées à l'amélioration de l'habitat : construction-bricolage (+2,0 %), mobilier (+2,7 %), électroménager-télé-hifi-informatique (+1,9 %). À l'inverse, ces mêmes activités sont en repli dans les magasins de plus de 300 m² (respectivement -2,2 %, -2,6 % et -3,4 %). Seule la décoration de la maison se comporte à l'opposé de cette tendance : en diminution dans les moins de 300 m² (-8,1 %) et en progression dans les plus de 300 m² (+5,3 %).

Le 1^{er} trimestre 2010 devrait voir ces tendances se confirmer, avec des prévisions de chiffres d'affaires en hausse dans les petits magasins (+2,7 %) et en baisse dans les grandes surfaces (-3,4 %).

« Culture – Sports – Loisirs : faibles performances

Le secteur culture-sports-loisirs a été le plus pénalisé en 2009. Tous les départements, toutes les surfaces et toutes les activités présentent des chiffres d'affaires en retrait : les commerces de fleurs-plantes-compositions florales (-1,7 %), les jardineries-animaleries (-0,2 %), les activités sportives et de plein air (-5,6 %), les commerces de culture-loisirs-automobile (-2,7 %), les tabacs-journaux (-0,9 %) et les biens d'occasion-solderies (-6,2 %). Les achats culture-loisirs (musique, vidéo, livres, jeux, jouets...) subissent de plus en plus la concurrence croissante d'Internet. Le commerce électronique au niveau national affiche d'ailleurs une croissance très soutenue depuis 2002 (40 % en moyenne annuelle).

Le 1^{er} trimestre 2010 s'annonce globalement défavorable pour pratiquement l'ensemble des départements (de -1,7 % à -4,0 %), des activités (de -1,3 % pour les biens d'occasion-solderies à -4,5 % pour les activités sportives et de plein air) et des surfaces (-2,0 % pour les plus de 300 m² et -3,1 % pour les petites surfaces). ■

Martine MESSÉANT et Lucile MASSON, CRCI Auvergne

Source

Service Observation Économique et Études de la CRCI Auvergne. L'enquête s'est déroulée sur les mois de février et mars 2010 et a porté sur un panel de 692 commerçants représentatifs de la structure du commerce de détail de la région.

Pour en savoir plus

« Tendances Commerce » - CRCI Auvergne n° 32, mai 2010
www.auvergne.cci.fr
rubrique « Publications > Commerce »

Le marché automobile soutenu par le plan de relance

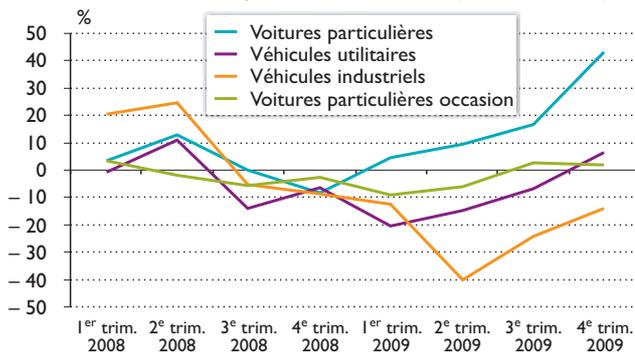
Après une chute importante au cours des derniers mois de l'année 2008, le nombre d'immatriculations de voitures particulières augmente régulièrement durant l'année 2009. À l'inverse, celui des véhicules utilitaires et industriels est en baisse. Le trafic autoroutier progresse au niveau de l'agglomération clermontoise comme aux limites de la région, mais celui des poids lourds accuse une nette diminution. Sur l'aéroport Clermont-Ferrand/Auvergne, le nombre de passagers diminue mais le tonnage transporté par avion progresse.

Progression des immatriculations

En 2009, 42 610 voitures particulières (VP) neuves ont été immatriculées. Après une fin d'année 2008 particulièrement difficile, les immatriculations du quatrième trimestre avaient chuté de 8,2 % par rapport à celles du quatrième trimestre 2007, l'année 2009 affiche de bons résultats sous l'effet conjugué de la prime à la casse et du système du bonus-malus écologique. Ainsi, en fin d'année, le marché est en hausse de 18,4 % par rapport à l'année précédente alors qu'il affiche une baisse de 12,8 % au niveau national.

Évolution en glissement annuel des immatriculations en Auvergne

Un excellent quatrième trimestre 2009 pour les véhicules particuliers



Note de lecture : les immatriculations de voitures particulières du quatrième trimestre 2009 ont augmentées de 43,3 % par rapport à celles du quatrième trimestre 2008.

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

La progression est particulièrement marquante au quatrième trimestre : + 43,3 % par rapport aux trois derniers mois de 2008. Au niveau départemental, la tendance est la même dans l'Allier (+ 16,7 %), le Cantal (+ 15,3 %) et le Puy-de-Dôme (+ 18,0 %) avec une évolution plus dynamique pour la Haute-Loire (+ 24,8 %).

Le marché de l'occasion, qui représente encore plus de 74 % des immatriculations de véhicule particuliers en Auvergne, présente une baisse significative de 2,9 % en 2009.

Avec 7 318 immatriculations sur l'année, le marché du véhicule utilitaire (VU) routier neuf accuse les effets de la crise (- 9,6 % par rapport à 2008). Les résultats sont très contrastés selon les départements : baisse dans l'Allier (- 18,3 %) et le Puy-de-Dôme (- 12,2 %), hausse pour la Haute-Loire (+ 4,4 %) et le Cantal (+ 1,4 %).

La baisse des immatriculations des véhicules industriels (VI) entamée au troisième trimestre 2008 se poursuit jusqu'au deuxième trimestre 2009. Malgré un meilleur deuxième semestre 2009, le nombre de véhicules immatriculés dans l'année est inférieur de 22,6 % à celui de 2008. La tendance à la baisse est la même dans le Puy-de-Dôme (- 30,6 %), le Cantal (- 29,4 %) et l'Allier (- 20,9 %). Le département de la Haute-Loire semble moins touché (- 4,2 %).

Progression du trafic autoroutier mais baisse du trafic poids lourds

En 2009, le trafic moyen journalier (TMJ) de l'ensemble des véhicules, en rythme annuel, est en hausse par rapport à l'année précédente sur les autoroutes auvergnates, tant au niveau de l'agglomération clermontoise qu'aux limites de la région Auvergne. Le trafic progresse d'une façon plus marquée sur l'A89 ouest et plus faiblement sur les autoroutes A71, A75 et A89 est.

Le trafic poids lourds accuse nettement le ralentissement de l'activité économique. Il se caractérise par un fort ralentissement des trafics sur l'ensemble des autoroutes desservant la région. Celui-ci est plus marqué sur l'A71, l'A89 est et ouest et moins important sur l'A75.

Évolution 2009/2008 du trafic moyen journalier enregistré sur les autoroutes en Auvergne

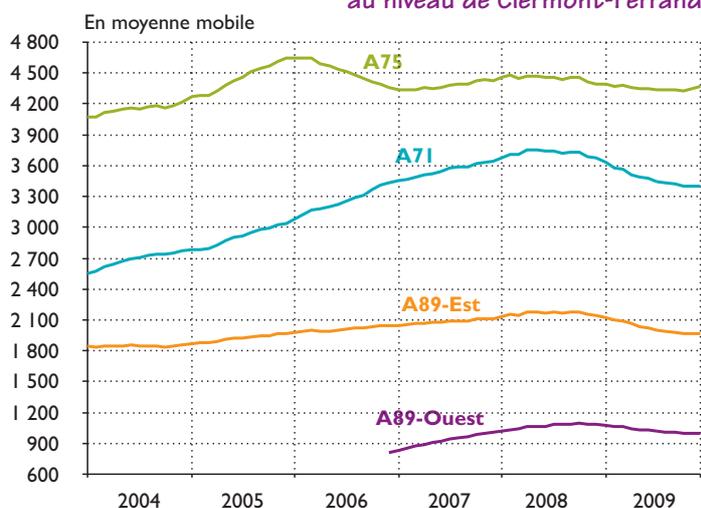
Un trafic en progression

	Trafic moyen journalier au niveau de l'agglomération clermontoise		Trafic moyen journalier aux limites de la région	
	Ensemble des véhicules	dont poids lourds	Ensemble des véhicules	dont poids lourds
> A71	+ 3,2 %	- 7,3 %	+ 4,1 %	- 9,1 %
> A89 est	+ 1,3 %	- 8,3 %	+ 1,7 %	- 8,6 %
> A75	+ 2,0 %	- 0,7 %	+ 4,6 %	+ 1,4 %
> A89 ouest	+ 5,5 %	- 8,2 %	+ 4,4 %	- 7,4 %

Sources : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône ; Autoroutes du Sud de la France ; Direction interdépartementale des Routes (DIR) Massif central



“ Évolution du trafic PL journalier moyen au niveau de Clermont-Ferrand

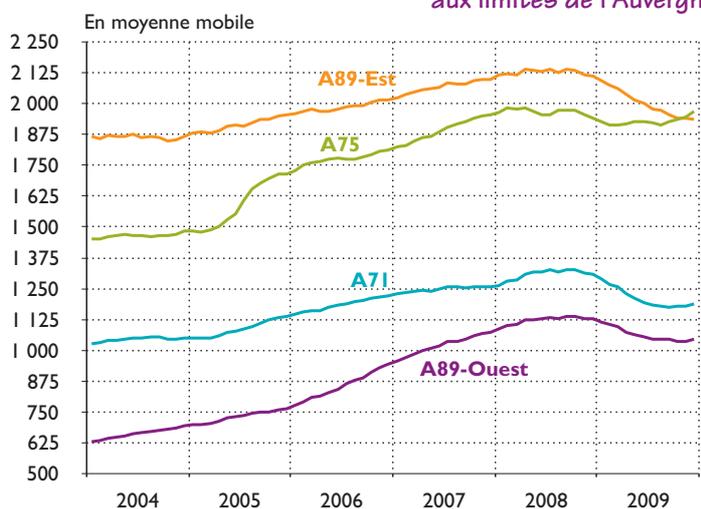


Sources : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône ; Autoroutes du Sud de la France ; Direction interdépartementale des Routes (DIR) Massif central

“ Avion : ralentissement de l'activité

Au cours de l'année 2009, le trafic de l'ensemble des aéroports auvergnats dotés de lignes régulières, a diminué de 22,6 % par rapport à l'année 2008, passant de 538 692 à 416 962 passagers. Seule l'activité de l'aéroport d'Aurillac a progressé régulièrement tout au long de l'année (+ 7,1 %) avec un excellent mois de décembre (+ 16,5 %). Depuis la mi-décembre 2009, l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne est relié à Paris, Lyon, Nice, Nantes et Amsterdam. Supprimées par la compagnie Regional, filiale d'Air France, les liaisons vers Lille, Marseille, Strasbourg et Toulouse, ont pu être maintenues. En effet, le Syndicat mixte, propriétaire des installations aéroportuaires, a obtenu de l'État le statut d'obligation de service public pour ces lignes.

“ Évolution du trafic PL moyen journalier annuel aux limites de l'Auvergne



Sources : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône ; Autoroutes du Sud de la France ; Direction interdépartementale des Routes (DIR) Massif central

Trafic voyageurs de l'ensemble des aéroports auvergnats

Aéroports	Arrivées plus départs, transit exclu en 2009	Évolution 2009/2008
> Aurillac	20 413	+ 7,1 %
> Le Puy-en-Velay/Loudes	7 550	- 5,6 %
> Clermont-Ferrand/Auvergne	388 999	- 24,0 %

Sources : Délégation à l'Aviation civile Auvergne et Aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne

Il permet aux collectivités publiques d'intervenir financièrement pour combler le déficit de ces lignes dites « d'aménagement du territoire ». La compagnie Chalais Aviation (dont le siège est situé à Caen) en assure l'exploitation depuis le 11 janvier 2010 avec des appareils de type Beechcraft 1900 d'une capacité de 19 places. D'ores et déjà, deux des dix avions de la compagnie sont basés en permanence sur le tarmac de l'aéroport, de manière à effectuer deux rotations quotidiennes du lundi au vendredi.

Après une mauvaise année 2008, l'activité fret de l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne a augmenté de 17,4 % au cours de l'année 2009 (776 tonnes contre 661 tonnes). Un creux a cependant été enregistré au cours du troisième trimestre 2009 (- 13,0 %).

André BERTON, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Le trafic autoroutier

- ▶ Les statistiques du trafic autoroutier au niveau de l'agglomération clermontoise sont issues de comptages réalisés au niveau d'Aubière (A75), de Gerzat (A71), de Lezoux (A72) et de Manzat (bifurcation A89/A71).
- ▶ Celles relatives aux limites de la région Auvergne sont élaborées grâce à des postes de comptages situés entre Saint-Amand-Montrond et Forêt de Tronçais (A71), Noirétable et Saint-Germain-Laval (A72), Saint-Flour et Loubaresse (A75), Ussel-Est et Le Sancy (A89).

Pour en savoir plus

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Moins d'accidents, mais plus de tués sur les routes auvergnates en 2009

En 2009, en Auvergne, le nombre d'accidents de la circulation continue de diminuer, poursuivant ainsi une tendance amorcée depuis une dizaine d'années. Cependant, le nombre de personnes décédées suite à un accident de la route a augmenté de 61,3 % alors qu'il a régressé au plan national. En 2009, le nombre de tués a plus que doublé sur les routes de Haute-Loire.

“ Accidentologie régionale : hausse du nombre de tués

En Auvergne, le nombre d'accidents de la route est en baisse chaque année depuis 1998. En 2009, le nombre d'accidents (1 414) diminue de 2,7 % par rapport à 2008, soit une baisse plus accentuée qu'au niveau national (- 0,8 %).

Cependant, le nombre de tués (121) augmente de 61,3 % alors qu'il diminue de 1,3 % nationalement. Cette hausse importante succède à la baisse record affichée l'année précédente (- 47,2 %). Le nombre de tués sur les routes auvergnates (75) était alors le plus bas constaté depuis dix ans. Pour l'ensemble du territoire métropolitain, les résultats provisoires enregistrés en 2009 s'élèvent à 73 923 accidents corporels, avec 4 218 personnes décédées dans les 30 jours et 91 569 blessés.

“ Des bilans départementaux différents

Le nombre de tués est en hausse dans les quatre départements de notre région. L'augmentation la plus élevée concerne celui de la Haute-Loire où le nombre de tués a plus que doublé (+ 107,1 %).

Elle est moins importante dans chacun des trois autres départements auvergnats : autour de 50 %. Le nombre d'accidents et le nombre de blessés (hospitalisés ou non) évoluent favorablement dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme : respectivement - 4,5 % et - 8,7 % pour le premier, - 7,1 % et - 8,8 % pour le second. Le constat est inverse pour ceux du Cantal (accidents : + 10,1 %, blessés : + 17,5 %) et de la Haute-Loire (accidents : + 13,8 %, blessés : + 1,4 %).

En 2008, le nombre d'accidents, de tués et de blessés (hospitalisés ou non) avait évolué favorablement dans les quatre départements auvergnats. C'est en Haute-Loire que les baisses enregistrées étaient les plus fortes : le nombre d'accidents avait diminué de 23,7 %, celui des tués de 53,3 % et celui des blessés de 13,2 %.

Hervé VANLAER, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Définitions

⇒ Harmonisation européenne

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la France applique la définition européenne : un tué est une victime qui décède sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident au lieu de 6 jours auparavant.

Depuis le 27 mars 2007, on ne parle plus de blessés graves ou de blessés légers, mais de blessés hospitalisés plus de 24 heures ou de blessés non hospitalisés.

Les chiffres présentés sont issus des remontées rapides (accidents, tués, blessés hospitalisés et blessés non hospitalisés) renseignés par les forces de l'ordre. Les chiffres pour l'année 2009 sont des chiffres provisoires.

Les accidents de la route en Auvergne en 2008 et 2009

Des hausses élevées en Haute-Loire

Départements	Nombre total d'accidents corporels		Nombre de tués		Nombre de blessés hospitalisés et non hospitalisés	
	2009 *	2008	2009 *	2008	2009 *	2008
> Allier	296	310	36	24	389	426
> Cantal	87	79	9	6	114	97
> Haute-Loire	231	203	29	14	299	295
> Puy-de-Dôme	800	861	47	31	989	1 084
■ Auvergne	1 414	1 453	121	75	1 791	1 902

* Données provisoires.

Source : Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Baisse des exportations et des importations, augmentation de l'excédent

En 2009, l'Auvergne a enregistré une augmentation de l'excédent de sa balance commerciale. Cette progression masque toutefois une forte baisse des importations couplée à une régression, mais de moindre ampleur, des exportations.

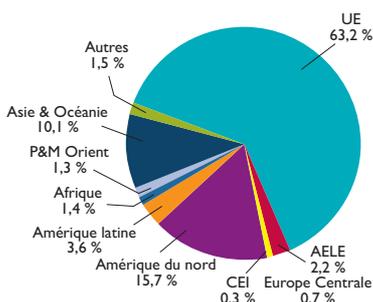
En 2009, l'Auvergne est en 17^e position parmi les 22 régions françaises métropolitaines pour les exportations et au 18^e rang pour les importations. Elle se classe au 9^e rang pour le solde commercial, avec un excédent de 0,749 milliard d'euros. Ce dernier est en hausse de 170 % par rapport à celui enregistré en 2008.

Un recul des exportations

Globalement, les exportations de la région ont reculé de plus de 5 %, mais avec des évolutions contrastées selon les zones.

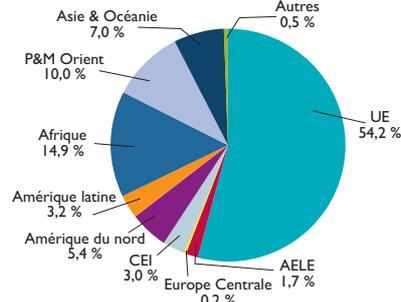
L'Union européenne demeure la première zone de destination, avec 54,2 % des ventes à l'exportation (contre 61,6 % en 2008), mais elles enregistrent un recul de 16,4 % (3,670 à 3,069 milliards d'euros) par rapport à 2008. Le Royaume-Uni est la première destination des exportations auvergnates (624 millions d'euros ; - 13,6 %) suivi de l'Allemagne (616 millions d'euros ; - 13,7 %), de l'Italie (544 millions d'euros ; - 4,1 %) et de l'Espagne (369 millions d'euros ; - 19,3 %).

Importations



Source : Douanes

Exportations



Principaux produits exportés

Milliers d'euros	2008	2009	Évolution	Part du total	
				2008	2009
> Produits pharmaceutiques	1 340 942	1 999 925	+ 49,1 %	22,5 %	35,4 %
> Produits chimiques, parfums et cosmétiques	998 144	913 056	- 8,5 %	16,8 %	16,2 %
> Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	916 993	727 066	- 20,7 %	15,4 %	12,9 %
> Produits métallurgiques et métalliques	752 707	465 360	- 38,2 %	12,6 %	8,2 %
> Produits des Industries agroalimentaires	443 998	420 926	- 5,2 %	7,5 %	7,4 %

Source : Douanes

Les exportations vers l'Afrique ont en revanche fortement progressé (+ 46,7 %), notamment vers le Nigeria, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie. Leur part dans le total progresse fortement : 14,9 % contre 9,7 % en 2008. L'augmentation des ventes au Proche et Moyen-Orient (+ 56,8 % ; 10,0 % du total) et dans la Communauté des États Indépendants (CEI) (+ 77,7 % ; 3,1 % du total) sont également remarquables. Les ventes vers les pays d'Europe centrale (non membres de l'UE) progressent de 18,6 % mais continuent de ne représenter que moins de 0,2 % du total. Les autres destinations (Amérique du Nord, l'Asie dont la Chine, et l'Amérique latine) ont connu des baisses plus ou moins prononcées.

Les cinq premières catégories de produits vendus (« produits pharmaceutiques », « produits chimiques, parfums et cosmétiques », « produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers », « produits métallurgiques et métalliques » et « produits des industries agroalimentaires ») qui représentaient 75 % des exportations auvergnates en 2008, en totalisent 80 % en 2009. Les ventes de produits pharmaceutiques pèsent à elles seules plus du tiers des exportations de 2009. Elles ont bondi de plus de 49 %.

Une baisse des importations de plus grande importance par rapport à 2008

La baisse de 11,1 % des importations présente elle aussi des disparités importantes. Les importations des pays de l'Union européenne qui représentent 63,2 % du total en 2009, ont reculé de 10,9 %. Les importations du Proche et Moyen-Orient (- 21,8 %), de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE) (- 22,8 %), de l'Asie (- 27,2 %), de l'Afrique (- 53,2 %), de la CEI (- 61,8 %) ont également enregistré de fortes baisses. L'Amérique du nord (+ 9,8 %), l'Amérique latine (+ 50,0 %) en revanche progressent. En 2009, le premier pays fournisseur de l'Auvergne reste l'Allemagne, malgré une baisse de 5,4 % (821 millions d'euros), devant les États-Unis, qui progressent sensiblement (753 millions d'euros, + 14,3 %). Suivent l'Italie (426 millions d'euros, - 17,4 %), le Royaume-Uni (387 millions d'euros, - 3,8 %) et l'Espagne (352 millions d'euros, - 4,0 %).

Les cinq premières catégories de produits importés sont les « produits pharmaceutiques », les « produits chimiques, parfums et cosmétiques », les « produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers », les « produits métallurgiques et métalliques » et les « machines industrielles, agricoles et diverses ». Ils totalisaient en 2008 et 2009 environ 70 % des importations totales de la région. En leur sein, seuls les produits pharmaceutiques progressent et ont représenté en 2009 plus du tiers des produits importés. ■

Ludovic HAREN, Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Mission Internationale

Une année touristique encore très satisfaisante pour les campings

En 2009, en Auvergne, la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est de nouveau en forte progression. La fréquentation touristique des meublés profite d'une reprise d'activité. En revanche, après s'être maintenue en 2008, celle de l'hôtellerie est en repli.

“ Hôtels : moins de touristes

En 2009, la fréquentation des hôtels de tourisme classés diminue en Auvergne. Elle s'élève à 3 355 147 nuitées, soit 1,8 % de moins que l'année précédente. Cette baisse concerne tous les départements hormis celui de la Haute-Loire. Celui-ci présente en effet une forte progression de 7,2 % mais reste cependant le département auvergnat le moins fréquenté. Le Puy-de-Dôme demeure le plus attractif devant l'Allier et le Cantal. Il concentre 52 % des nuitées auvergnates réalisées. Au niveau national, la baisse de fréquentation est plus prononcée (- 5,3 %).

Le taux d'occupation des hôtels toutes catégories confondues recule de 1,5 point. Il atteint 46,9 % avec deux pointes à 57,4 % en juillet et à 63,1 % en août. Le taux d'occupation des hôtels de chaîne régresse de 4,9 points alors que celui des hôtels indépendants diminue seulement de 0,3 point. Le taux d'occupation apparaît corrélé avec la dépense engagée par les usagers : les hôtels économiques de 0 et 1 étoile présentent les taux d'occupation les plus élevés, avec respectivement 50,2 % et 48,7 %. En 2009, les touristes ont effectué en Auvergne 2 042 884 séjours, soit une baisse de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Leur durée de séjour moyenne s'établit à 1,64 jour comme en 2008. Ils privilégient les hôtels indépendants classés 2 étoiles.

Ces hôtels ont enregistré 46,2 % de la fréquentation régionale. Les touristes étrangers sont venus moins nombreux en Auvergne : - 14 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent seulement 9,3 % de la fréquentation hôtelière contre 33,3 % en France métropolitaine. Ils séjournent le plus souvent dans le département du Puy-de-Dôme et viennent principalement de l'Union européenne, notamment de Grande-Bretagne et de Belgique.

La fréquentation de la clientèle d'affaires est en repli de 2 points par rapport à 2008. Cette clientèle recouvre notamment les voyageurs de commerce mais aussi les personnels travaillant sur les chantiers. Elle représente 30 % des nuitées annuelles dans les hôtels indépendants et 49 % dans les hôtels de chaîne. L'activité des hôtels de chaîne est toujours plus déterminée par cette clientèle que celle des hôtels indépendants.

Les hôtels des neuf stations thermales ouvertes de mai à septembre 2009 ont hébergé 180 924 touristes qui ont passé 470 823 nuits. La clientèle thermale représente plus du quart de la fréquentation des villes d'eaux. Châtelguyon reste la station thermale la plus fréquentée par les curistes et les accompagnants précédant Vichy et Le Mont-Dore.

“ Campings : embellie pour les campings

De mai à septembre 2009, les campings classés de 1 à 4 étoiles ont comptabilisé 1 688 497 nuitées. La fréquentation est cette année encore en forte progression (+ 8,4 %). Cette embellie bénéficie à toutes les catégories de confort. Elle se ressent dans les quatre départements et varie de 3,5 % pour l'Allier à 11,3 % pour le Cantal. Au niveau national, la fréquentation est également en hausse même si celle-ci est moindre qu'en Auvergne (+ 4,2 % par rapport à 2008).

Principaux indicateurs de fréquentation en 2009

Baisse de fréquentation dans l'hôtellerie

	Hôtellerie classée			Campings classés		
	Nuitées	Évolution 2009/2008	Taux d'occupation	Nuitées	Évolution 2009/2008	Taux d'occupation
> Allier	776 794	- 6,3 %	50,0 %	260 636	+ 3,5 %	26,2 %
> Cantal	503 188	- 1,3 %	37,9 %	337 386	+ 11,3 %	20,7 %
> Haute-Loire	332 058	+ 7,2 %	42,0 %	215 121	+ 11,2 %	21,2 %
> Puy-de-Dôme	1 743 107	- 1,4 %	49,4 %	875 354	+ 8,1 %	25,4 %
■ Auvergne	3 355 147	- 1,8 %	46,9 %	1 688 497	+ 8,4 %	23,8 %

Sources : Insee ; Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services



Fréquentation des meublés classés hors centrales de réservation en 2009

Augmentation de la fréquentation au niveau régional

	Nuitées	Évolution 2009/2008	Durée moyenne de séjour
> Allier	102 381	+ 2,8 %	13,4
> Cantal	181 638	+ 9,3 %	8,4
> Haute-Loire	44 741	- 19,7 %	9,1
> Puy-de-Dôme	405 372	+ 19,8 %	10,3
■ Auvergne	734 132	+ 11,3 %	10,0

Sources : Insee ; Thermauvergne ; SPOT Auvergne

Les touristes ont été plus nombreux à choisir l'Auvergne comme destination, soit 12,7 % de plus que la saison précédente. Mais ils ont légèrement écourté leur séjour, qui s'établit en moyenne à 3,91 jours. La clientèle étrangère fait toujours défaut. Elle représente 24,1 % de la fréquentation régionale contre 33,9 % en France métropolitaine. Les Néerlandais sont majoritaires avec 60,4 % de la fréquentation étrangère. Ils sont suivis par les Allemands et les Britanniques.

La fréquentation des emplacements locatifs demeure en constante augmentation. Entre 2008 et 2009, elle a progressé de 10,1 %. Les emplacements locatifs ont engendré près du tiers de la fréquentation totale des campings alors qu'ils représentent 12,2 % de l'offre. En Auvergne, plus d'un camping sur deux propose à la location des emplacements équipés d'un hébergement de type mobile-home, chalet ou autre habitation légère de loisir. Ce mode d'hébergement continue à se développer, essentiellement dans les terrains haut de gamme. Dans les campings 4 étoiles, il représente plus de 30 % de l'offre des emplacements, contre moins de 3 % dans les campings 1 étoile.

Au cours de la saison 2009, 73 758 campeurs se sont installés sur les terrains des villes thermales où ils ont passé 337 319 nuits. La clientèle liée au thermalisme (curistes et accompagnants) représente 22 % de la fréquentation des villes d'eaux. Le taux d'occupation des campings des stations thermales atteint 31,7 %. Il reste nettement supérieur à celui des autres campings de la région qui s'établit à 22,3 %.

53,8 % des campings sont gérés par des collectivités locales mais ils réalisent seulement 36,2 % de la fréquentation de l'hôtellerie de plein air. 39,9 % sont en gestion privée. Les autres campings sont la propriété d'associations ou celle de comités d'entreprises.

“ Meublés : reprise d'activité

Entre mai et septembre 2009, les meublés classés de la région ont enregistré 734 132 nuitées, soit une hausse de 11,3 % par rapport à la saison précédente. Le Puy-de-Dôme reste le département le plus fréquenté d'Auvergne, devant le Cantal et l'Allier. Il regroupe à lui seul plus de 55 % des nuitées de la région. Il est toujours le premier département auvergnat en matière d'offre de location de meublés classés et totalise 54 % du parc régional.

La fréquentation touristique se concentre essentiellement sur les mois de juillet et d'août où sont réalisées 66,6 % des nuitées de la région. Dans les villes d'eaux, les mois de mai, juin et septembre bénéficient d'un meilleur niveau d'activité grâce à l'étalement de la saison thermique. La clientèle liée au thermalisme (curistes et accompagnants) représente 81,3 % de la fréquentation des stations thermales.

En 2009, 73 659 touristes ont séjourné dans les meublés labellisés auvergnats. Ils sont venus plus nombreux que la saison dernière mais sont restés moins longtemps : 10 jours en moyenne. Ils choisissent de préférence les meublés 2 étoiles qui représentent 47,5 % des séjours régionaux. La clientèle des meublés est principalement française et vient en particulier des régions Île-de-France, Centre, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. Les touristes étrangers ont généré moins de 6 % des nuitées et viennent en grande partie des Pays frontaliers du nord de la France : Belgique, Luxembourg et Pays-Bas. ■

Martine CAUWET, Insee

Principales définitions

- ▶ **Séjours (ou arrivées)** : nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans le même hôtel (camping ou meublé).
- ▶ **Nuitées** : nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel, camping ou meublé. Ainsi, un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hôtel correspondra à six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une seule nuit.
- ▶ **Durée moyenne de séjour** : rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées.
- ▶ **Taux d'occupation** : rapport du nombre de chambres d'hôtels, d'emplacements de camping ou de meublés occupés au nombre de chambres d'hôtels, d'emplacements de camping ou de meublés réellement offerts, calculé en tenant compte du nombre de jours d'ouverture.

Créations d'entreprises : un niveau inhabituel

L'année 2009 a été marquée par la mise en place du régime de l'auto-entreprise. Dans toutes les régions françaises, cette procédure a rapidement rencontré un vif succès et a eu un effet dynamisant sur le nombre d'entreprises créées dans l'année. L'Auvergne échappe d'autant moins au phénomène que le niveau d'ensemble des créations dépasse nettement la moyenne nationale. Les grands secteurs de l'appareil productif auvergnat bénéficient tous de cette tendance, hormis les activités immobilières en recul comme au plan national. Toutefois, les autres formes de créations tendent à baisser fortement au sein de chaque secteur. Selon la part occupée par les auto-entrepreneurs, l'écart peut se révéler important. Ainsi, seules les créations d'entreprises industrielles demeurent encore croissantes. En Auvergne, les auto-entreprises sont uniquement des entreprises individuelles, pour la plupart sans salarié.

En 2009, en Auvergne, 9 130 entreprises ont été créées dans le secteur marchand non agricole. La comparaison avec le nombre de créations de l'année précédente laisse apparaître une augmentation à caractère exceptionnel de 81,9 %, supérieure de 6,8 points à la tendance nationale. Celle-ci résulte en grande partie de la comptabilisation des auto-entreprises. Ce nouveau régime, mis en place au début de l'année, a remporté un succès grandissant au fil des mois. Au final plus de la moitié des créations d'entreprises auvergnates ou nationales de l'année sont des auto-entreprises. Abstraction faite de celles-ci, la tendance s'inverse. Le nombre d'entreprises créées recule alors de 20,9 % au niveau régional et de 21,5 % en moyenne nationale. Il n'est pas possible, dans cette baisse, de distinguer précisément ce qui est lié à la récession de 2009 et ce qui relève d'un effet de substitution : un certain nombre de créateurs ont opté pour le régime d'auto-entrepreneur qu'ils considéraient

comme plus avantageux, mais leur entreprise aurait tout de même vu le jour en l'absence de ce régime, alors que pour d'autres, c'est l'existence même du nouveau régime qui explique la création (voir Insee Première n° 1277, janvier 2010).

À l'échelon départemental, le niveau d'ensemble des créations d'entreprises atteint dans l'Allier (+ 88,7 %) et le Cantal (+ 85,3 %) dépasse la moyenne régionale. Dans le Puy-de-Dôme, il se révèle du même ordre (+ 81,4 %). En Haute-Loire où la part des auto-entrepreneurs est la plus faible (53 %), la hausse est plus limitée (+ 72,7 %). Hors auto-entreprises, l'ensemble des créations du Cantal et du Puy-de-Dôme chute respectivement de 23,0 % et 22,9 %. Dans les deux autres départements, la baisse se révèle plus limitée avec - 18,8 % (Haute-Loire) et - 17,5 % (Allier).

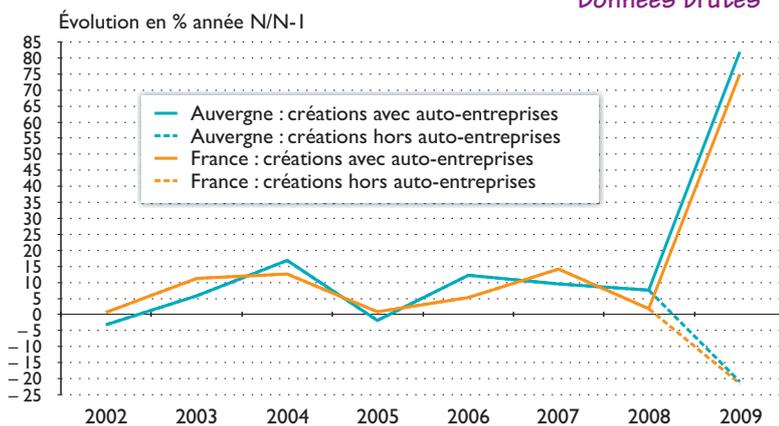
“ Hausse sectorielle généralisée, sauf dans les activités immobilières

En Auvergne, la hausse générale des créations d'entreprises se répercute sur la quasi-totalité des créations sectorielles de la région, conformément à la tendance nationale. Les activités immobilières dérogent toutefois à cette règle, avec un recul de 5,7 % sur un an (- 7,9 % au plan national). Pour les autres secteurs, les niveaux de progression sont très échelonnés. La part respective prise par les auto-entrepreneurs l'est tout autant. Les hausses les plus élevées se rencontrent essentiellement dans des activités de services : + 232,4 % dans l'information et la communication avec 81 % d'auto-entreprises, + 174,6 % dans les autres activités de service, qui comprennent entre autres les services aux particuliers, avec 77 % d'auto-entreprises. Les créations d'entreprises industrielles concèdent une place plus restreinte aux auto-entrepreneurs (37 % du total sectoriel). Elles progressent néanmoins de 131,2 %, devant de peu celles des activités de soutien aux entreprises (+ 131,0 % avec deux tiers d'auto-entreprises). La progression annuelle est également très forte mais moindre dans trois secteurs : construction (+ 65,6 %), commerce, transports et hébergement (+ 60,9 %) et enseignement, santé et action sociale (+ 49,0 %). Dans le premier, le pourcentage d'auto-entrepreneurs est de 61 %. Dans le second, dont la seule partie « commerce » assure le quart des créations régionales de 2009, il atteint 52 % et dans le troisième, 47 %. Enfin, dans les activités financières et les assurances, le volume des créations de 2009 n'excède guère celui de l'année précédente (+ 1,1 %). Les auto-entrepreneurs y sont nettement minoritaires, à l'instar des activités immobilières (11 % dans les deux cas).

Dans ses grands traits, le bilan sectoriel de chaque département offre des similitudes avec celui de la région. Toutefois dans l'Allier, contrairement à la tendance générale, les créations dans l'immobilier augmentent (+ 2,2 %).

“ Évolution annuelle des créations d'entreprises

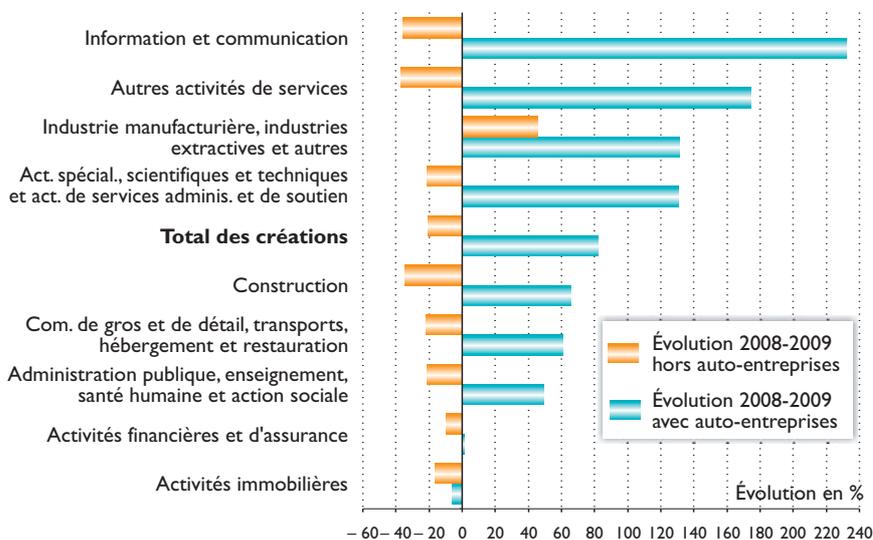
Données brutes



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements



“ Auvergne : évolution des créations sectorielles entre 2008 et 2009 - Données brutes



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements

En Haute-Loire, les autres activités de services constituent le secteur en plus forte progression (+ 221,2 %). Dans ce département, il convient de noter également l'absence totale d'auto-entrepreneurs dans les activités immobilières et financières.

Les créations d'entreprises en 2009

Activités	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France
> Industrie manufacturière, industries extractives et autres	137	83	195	267	682	29 619
dont auto-entrepreneurs	39 %	29 %	26 %	46 %	37 %	49 %
> Construction	354	146	214	654	1 368	80 425
dont auto-entrepreneurs	63 %	64 %	55 %	60 %	61 %	50 %
> Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	796	284	496	1 407	2 983	164 553
dont auto-entrepreneurs	50 %	55 %	53 %	52 %	52 %	48 %
> Information et communication	67	33	54	205	359	30 392
dont auto-entrepreneurs	79 %	73 %	83 %	82 %	81 %	69 %
> Activités financières et d'assurance	42	18	31	86	177	12 030
dont auto-entrepreneurs	10 %	11 %	0 %	15 %	11 %	14 %
> Activités immobilières	47	15	31	89	182	15 768
dont auto-entrepreneurs	13 %	20 %	0 %	12 %	11 %	17 %
> Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	337	148	221	770	1 476	125 245
dont auto-entrepreneurs	68 %	70 %	60 %	66 %	66 %	62 %
> Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	162	68	114	425	769	50 697
dont auto-entrepreneurs	48 %	47 %	46 %	47 %	47 %	53 %
> Autres activités de services	307	115	212	503	1 137	71 464
dont auto-entrepreneurs	72 %	81 %	79 %	78 %	77 %	78 %
Ensemble	2 249	910	1 568	4 406	9 133	580 193
dont auto-entrepreneurs	56 %	58 %	53 %	58 %	57 %	55 %

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

“ Les créations industrielles peu marquées par l'auto-entreprise

En 2009, le niveau habituel des créations d'entreprises propres à chaque secteur de l'économie nationale ou régionale a été, la plupart du temps, fortement tiré à la hausse par le succès de l'auto-entreprise. Mais si l'on écarte cette forme de création, la tendance s'inverse, cédant généralement le pas à une baisse. Dans ce cadre, l'industrie constitue une exception, en Auvergne comme à l'échelon national. En effet le nombre de créations régionales dans ce domaine augmente de 45,8 % sur un an (+ 2,4 % en moyenne nationale). Cette situation résulte de la création de 233 entreprises contre 17 en 2008 dans le sous-secteur de la production et de la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, par ailleurs exempt totalement d'auto-entrepreneurs. Il convient de noter que la progression des créations industrielles nationales, beaucoup plus faible, prend également appui sur le même schéma. Pour l'ensemble des autres sous-secteurs industriels, la baisse des créations est du même niveau que la moyenne nationale (- 29,1 % contre - 29,2 %). Pour les autres grands secteurs de l'économie auvergnate, la baisse des créations s'échelonne de - 37,2 % (autres activités de services) à - 9,7 % (activités financières et d'assurance). En 2009, hors la prise en compte des auto-entreprises, le secteur « commerce, transports, hébergement et restauration » demeure l'activité privilégiée des créateurs d'entreprises (36,3 % des créations régionales). L'exception du secteur de l'industrie se vérifie dans tous les départements auvergnats. Dans le Puy-de-Dôme, elle bénéficie cependant d'un niveau de progression relativement faible (+ 13,4 % sur un an) au regard de sa contribution. En effet, elle fournit, à part égale avec celle de la Haute-Loire, le quart des créations régionales dans ce domaine.

“ L'auto-entreprise, proche de l'entreprise individuelle

En 2009, les 5 160 auto-entrepreneurs d'Auvergne ont choisi dans leur totalité de démarrer leur activité sous la forme juridique « personne physique » (75,0 % des auto-entrepreneurs au niveau France). Cette catégorie juridique progresse ainsi de 129,0 % sur un an. Elle monopolise désormais près de 79 % du volume total des créations régionales (63 % en 2008). La part laissée aux créations en personne morale est composée aux huit dixièmes de sociétés à responsabilité limitée.

En Auvergne comme à l'échelon national, l'auto-entreprise a également pesé sur le nombre d'entreprises créées sans salarié (+ 94,4 % d'augmentation sur un an en Auvergne). Effet de substitution ou conséquence de la crise, le nombre d'entreprises créées avec au moins un salarié s'est lui réduit de 16,6 %.

Plus d'un tiers des auto-entrepreneurs de la région est inscrit dans une Chambre des Métiers et a déclaré une activité de type artisanal. ■

Alain BATIFOULIER, Insee



Le déficit du solde naturel auvergnat s'accroît

L'année 2009 se caractérise par une aggravation du déficit naturel auvergnat. Le nombre de naissances connaît une stabilité tandis que celui des décès progresse de 1 %. Pour la troisième année consécutive, le solde naturel est ainsi négatif. L'écart enregistré est le plus élevé depuis 2004.

“ Stabilité des naissances

En 2009, en Auvergne, 13 849 naissances ont été enregistrées, soit trois de moins qu'en 2008. Cette situation se manifeste également au niveau métropolitain qui affiche une légère diminution de 0,3 % de ses naissances (2 652 bébés en moins pour un ensemble de 791 855). L'Auvergne représente 1,7 % des naissances de la France métropolitaine. Le département du Cantal, avec 77 venues au monde de plus par rapport à 2008, enregistre une hausse de 5,8 % de ses naissances. Celles des départements de l'Allier et de la Haute-Loire sont relativement stables (respectivement + 0,6 % et - 0,3 %). Le Puy-de-Dôme affiche la plus forte variation avec un recul de - 1,3 %, soit 91 bébés de moins par comparaison à 2008.

“ Un nombre de décès en légère hausse

En 2009, en Auvergne, 14 697 décès ont été dénombrés, soit 151 de plus qu'en 2008 (+ 1,0 %). En métropole, leur nombre (533 723) enregistre également une augmentation mais moindre (+ 0,6 %). En termes de part au sein de l'ensemble métropolitain, l'Auvergne représente 2,7 % des décès, c'est un point de plus que pour les naissances. Dans le département de la Haute-Loire, l'augmentation du nombre de décès est la plus significative, + 4,1 % (soit 96 décès supplémentaires). La hausse est sensible, mais de plus faible importance, dans celui du Puy-de-Dôme (+ 1,2 %) avec 70 décès en plus. Les départements du Cantal et de l'Allier voient leurs nombres de décès rester stables.

Naissances et décès

		Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métro.
➤ Naissances domiciliées	2005	3 363	1 391	2 485	6 701	13 940	772 841
	2006	3 503	1 398	2 426	6 902	14 229	795 314
	2007	3 277	1 357	2 301	6 896	13 831	784 538
	2008	3 289	1 300	2 398	6 865	13 852	794 507
	2009	3 308	1 377	2 390	6 774	13 849	791 855
➤ Décès domiciliés	2005	4 346	1 871	2 327	5 981	14 525	525 680
	2006	4 105	1 818	2 248	5 755	13 926	514 644
	2007	4 101	1 871	2 333	5 805	14 110	519 098
	2008	4 307	1 881	2 364	5 994	14 546	530 282
	2009*	4 289	1 884	2 460	6 064	14 697	533 723
➤ Solde naturel	2005	- 983	- 480	+ 158	+ 720	- 585	+ 247 161
	2006	- 602	- 420	+ 178	+ 1 147	+ 303	+ 280 670
	2007	- 824	- 514	- 32	+ 1 091	- 279	+ 265 440
	2008	- 1 018	- 581	+ 34	+ 871	- 694	+ 264 225
	2009*	- 981	- 507	- 70	+ 710	- 848	+ 258 132

* Données provisoires.

Source : Insee, État civil

“ Le solde naturel en baisse

En 2009, le nombre de décès auvergnats est supérieur de 848 personnes à celui des naissances. Ce solde naturel négatif est le plus important depuis 2004. Au niveau national, a contrario, l'accroissement naturel est positif et dépasse 258 000 personnes.

Le solde naturel régional se décline différemment entre les quatre départements auvergnats. Dans l'Allier et le Cantal, il demeure fortement négatif : le déficit naturel atteint respectivement 981 et 507 personnes. Le solde naturel de la Haute-Loire est relativement stable avec une baisse de 70 personnes (après une légère hausse sur la période précédente). En revanche, dans le Puy-de-Dôme, l'excédent naturel atteint 710 individus. Ce département auvergnat est le seul à connaître un excédent naturel ces dernières années mais celui-ci diminue depuis 2006. ■

Viviane PELA, Insee

L'Auvergne : une région attractive mais vieillissante

Début 2009, l'Auvergne compte 1 343 000 habitants. Sous l'effet d'une attractivité retrouvée, sa population croît de 0,3 % par an en moyenne depuis 1999. Malgré le retour à la croissance démographique l'Auvergne se singularise toujours par le vieillissement de sa population et la faiblesse de sa fécondité.

Au 1^{er} janvier 2009, la population auvergnate est estimée à 1 343 000 personnes. Depuis dix ans, elle a gagné 34 600 habitants, malgré la persistance du déficit naturel. En Auvergne, du 1^{er} janvier 1999 au 1^{er} janvier 2009, on a comptabilisé 6 400 décès de plus que de naissances. L'Auvergne et le Limousin sont les deux seules régions françaises dont la croissance démographique repose uniquement sur un excédent migratoire. Après deux décennies de déficit migratoire, l'Auvergne est redevenue attractive. Cependant, comparée aux autres régions françaises, la croissance démographique auvergnate apparaît faible. De 1999 à 2009, l'Auvergne affiche un taux de croissance annuel moyen de sa population (+ 0,3 %) inférieur de moitié au taux national (+ 0,7 %). Sur cette période elle se positionne au dix-septième rang des 22 régions métropolitaines en matière de dynamisme démographique.

“ La durée de vie s'allonge, le vieillissement s'accroît

L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter. En Auvergne, en 2007, elle passe pour les hommes à 77,1 ans avec un gain de 2 ans et 10 mois par rapport à 1999 et à 83,9 ans pour les femmes (+ 1 an et 8 mois). L'espérance de vie à la naissance des Auvergnats est similaire à la moyenne nationale.

En revanche, pour les Auvergnates, elle est plus faible de six mois. De fait, la part des personnes âgées ne cesse de s'accroître, d'autant plus que les générations nombreuses de l'après-guerre glissent vers le haut de la pyramide des âges. Au 1^{er} janvier 2008, plus d'un Auvergnat sur quatre est âgé d'au moins 60 ans (26,2 %), et ceux de 75 ans ou plus représentent 10,3 % de la population régionale contre respectivement 21,7 % et 8,5 % en France. En 2008, un Auvergnat est âgé en moyenne de 42,3 ans. L'Auvergne est ainsi la troisième région française la plus âgée derrière le Limousin (43,9 ans) et la Corse (42,4 ans).

“ Une fécondité en retrait

Depuis 1999, la fécondité auvergnate se redresse à l'instar de la tendance nationale. Toutefois, le nombre moyen d'enfant par femme (1,81 en 2007) reste sensiblement inférieur à celui de la métropole (1,97). Avec l'Alsace, l'Aquitaine, le Limousin et la Corse, l'Auvergne fait partie des cinq régions françaises les moins fécondes. Quel que soit leur âge, les Auvergnates ont tendance à avoir moins d'enfants que les autres femmes françaises. L'âge moyen des parturientes est de plus en plus élevé. En 2009, comme au niveau national, les Auvergnates qui ont accouché avaient 30 ans en moyenne.

“ Dynamisme de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Les quatre départements auvergnats connaissent des situations contrastées. Au 1^{er} janvier 2008, la population de la Haute-Loire est estimée à 221 500 habitants. Sur la période 1999-2008, le rythme de croissance annuel de sa population (+ 0,6 %) est le plus élevé d'Auvergne. Ce département se distingue aussi par une forte fécondité (1,94 enfant par femme) ce qui tend à ralentir le vieillissement de sa population. Fort de ces 34 000 étudiants le Puy-de-Dôme est le département auvergnat le plus jeune mais aussi le moins fécond. En 2008, on estime à 629 000 le nombre de ses habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,4 % depuis 1999. Les départements de l'Allier et du Cantal bénéficient d'une nette progression de leur attractivité. Cependant, cela ne suffit pas à compenser le déficit naturel et le fort vieillissement de leur population. Avec une population estimée respectivement à 342 500 et 148 500 habitants en 2008, ils se classent parmi les six départements dont la population est en baisse. ■

Indicateurs démographiques

	Estimations de population	Variation relative annuelle	Nombre d'enfants par femme*	Espérance de vie à la naissance des hommes	Espérance de vie à la naissance des femmes
	1 ^{er} janvier 2009 ^(p)	1999-2009	2007	2007	2007
> France métropolitaine	64 321 000	+ 0,7 %	1,97	77,5 ans	84,3 ans
■ Auvergne	1 343 000	+ 0,3 %	1,81	77,1 ans	83,9 ans
	1 ^{er} janvier 2008 ^(p)	1999-2008	2007	2007	2007
> Allier	342 500	- 0,1 %	1,84	76,6 ans	83,7 ans
> Cantal	148 500	- 0,2 %	1,81	76,7 ans	83,8 ans
> Haute-Loire	221 500	+ 0,6 %	1,94	78,1 ans	83,2 ans
> Puy-de-Dôme	629 000	+ 0,4 %	1,77	77,0 ans	84,1 ans

* Indicateur conjoncturel de fécondité.
 (p) Résultats provisoires arrêtés fin 2009.

Source : Insee, Estimations de population

Vincent VALLÈS, Insee

En 2009, l'emploi salarié a continué à reculer en Auvergne, plus rapidement qu'ailleurs

En 2009, l'emploi salarié marchand non agricole est encore en recul. Mais celui-ci est plus important en Auvergne qu'au niveau national. L'emploi se contracte plus fortement dans l'Allier et le Puy-de-Dôme que dans les deux autres départements auvergnats. L'industrie et la construction sont les secteurs d'activité les plus touchés par la réduction des effectifs.

En 2009, en Auvergne, l'emploi salarié des secteurs « principalement marchands » (environ 290 000 emplois avec l'intérim⁽¹⁾, un peu plus de 280 000 sans l'intérim) enregistre un repli comme l'année précédente⁽²⁾. Le recul est sensiblement plus important qu'au niveau national : avec l'intérim – 2,8 % pour l'Auvergne contre – 1,9 % pour la France entière et pour la Province.

Cependant l'emploi dans l'intérim – par nature très sensible à la conjoncture générale – a donné récemment des premiers signes de reprise (au troisième trimestre 2009 en Auvergne, et dès le deuxième trimestre au niveau France) : tombé à 7 000 emplois à la mi-2009, il est remonté à 7 700 en fin d'année 2009.

En Auvergne comme dans les autres régions, c'est un an auparavant, au deuxième trimestre 2008 que les effets de la crise avaient commencé à se faire sentir sur l'emploi, et en particulier sur l'emploi intérimaire. Il avait alors chuté brutalement dans toutes les régions.

En 2009, l'emploi dans la construction (30 000 salariés) est en baisse de 4,5 %, après une quasi-stagnation en 2008 et une croissance de 3 % par an au cours des années précédentes.

L'emploi industriel (85 000 salariés), pour lequel on avait constaté début 2008 un timide répit, a repris sa course descendante (– 1,7 % sur 2008, – 4,8 % sur 2009).

⁽¹⁾En Auvergne, l'emploi dans l'intérim représente environ 10 000 emplois jusqu'au début de la crise et 8 000 actuellement.

⁽²⁾Tous ces résultats sont en données « corrigées des variations saisonnières » (CVS).

Dans les services marchands hors intérim (environ 110 000 salariés), la nette diminution des effectifs (– 1,0 % malgré une reprise au quatrième trimestre) tranche avec la croissance qu'ils avaient connue constamment depuis de nombreuses années.

Dans le commerce (55 000 salariés), le recul de l'emploi est le même que celui affiché en 2008 (– 0,9 %) malgré une certaine reprise au quatrième trimestre.

Au niveau départemental, l'emploi se contracte plus fortement dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, avec respectivement une diminution des effectifs salariés, de 3,3 % et 3,0 %. La réduction de l'emploi est moins marquée pour la Haute-Loire (– 1,5 %) et le Cantal (– 1,8 %). ■

Nicolas MERLIN, Insee

Source et champ

Source

Les estimations trimestrielles d'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles en France métropolitaine s'appuient sur les estimations annuelles d'emploi jusqu'au 31 décembre 2007 auxquelles sont appliquées des évolutions d'emploi. La source principale des évolutions d'emploi provient de la statistique établie par les Urssaf à partir des réponses des établissements versant des cotisations sociales. L'Insee interroge également directement certaines grandes entreprises nationales sur l'évolution de leurs effectifs : La Poste, France Télécom, EDF, GDF, SNCF et RATP. En ce qui concerne l'emploi intérimaire, l'indicateur est élaboré par la Dares à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à Pôle emploi.

Champ

Ensemble de l'économie hors agriculture et emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale). Ce champ regroupe les activités les plus sensibles à la conjoncture.

Évolution de l'emploi salarié marchand non agricole (y compris intérim) en 2009

	Industrie	Construction	Commerce	Services marchands hors intérim	Services marchands avec intérim	Intérim	Total
> Allier	– 5,0 %	– 2,7 %	– 1,5 %	– 1,3 %	– 3,2 %	– 22,5 %	– 3,3 %
> Cantal	– 3,9 %	– 4,2 %	+ 0,1 %	0,0 %	– 0,8 %	– 15,8 %	– 1,8 %
> Haute-Loire	– 6,3 %	– 1,2 %	+ 0,5 %	– 1,6 %	+ 3,3 %	+ 51,2 %	– 1,5 %
> Puy-de-Dôme	– 4,4 %	– 6,7 %	– 1,2 %	– 0,9 %	– 2,0 %	– 19,7 %	– 3,0 %
■ Auvergne	– 4,8 %	– 4,5 %	– 0,9 %	– 1,0 %	– 1,6 %	– 10,1 %	– 2,8 %

Champ : voir encadré « Source et champ ».

Source : Insee, Estimations d'emploi

Marché du travail : des résultats inquiétants

En Auvergne, l'année 2009 s'est achevée par une forte remontée du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, proche de 14,0 % sur un an. Dans le même temps le taux de chômage passe de 7,2 % à 8,5 %. Toutes proportions gardées ce bilan se révèle moins sévère qu'en moyenne nationale. Dans la région, la situation de l'Allier s'avère néanmoins préoccupante. La dégradation du marché du travail régional pèse principalement sur le niveau des demandes d'emploi masculines. Elle affecte aussi celui des demandes de longue durée. Parallèlement, le nombre des demandeurs de 50 ans ou plus progresse plus que celui des autres tranches d'âge.

En 2009, en Auvergne comme au plan national, la dégradation du marché du travail entamée l'année précédente se poursuit. Dans la région, fin décembre 2009, le taux de chômage est de 8,5 % contre 7,2 % un an avant. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) s'élève à 49 753 contre 43 674 un an auparavant, soit une augmentation de 13,9 %. Ces résultats préoccupants s'avèrent pourtant inférieurs à ceux du niveau national (9,5 % pour le taux de chômage et + 18,8 % pour les demandeurs d'emploi de catégorie A). Les hommes sont les premières victimes de la dégradation de l'emploi. Sur l'ensemble métropolitain, les demandes d'emploi masculines augmentent de 23,4 % sur un an. La hausse est nettement plus modérée en Auvergne (+ 19,9 %). La position plus favorable de la région repose également sur une augmentation presque deux fois moins rapide des demandes féminines : + 7,8 % contre + 13,8 % en moyenne métropolitaine. À l'échelon départemental, le taux de chômage de l'Allier (9,7 %) augmente de 1,8 point sur un an. Dans le Puy-de-Dôme, la progression à peine moins forte (+ 1,4 point) débouche sur un taux de 8,8 %.

En Haute-Loire, le taux de chômage (7,8 %) augmente de 1 point. Dans le Cantal, il se situe à 5,9 % contre 5,3 % en décembre 2008.

Accentuation des inscriptions de longue durée

En 2009, le contexte de crise a eu un impact important sur la durée du chômage. Ainsi en Auvergne, entre fin 2008 et fin 2009, la part des demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits depuis plus d'un an est passée de 27,6 % à 32,2 % (+ 4,6 points). En effet, leur nombre a progressé de 33,0 % sur un an (+ 45,3 % pour les hommes) alors que celui des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an n'augmentait que de 6,6 %.

La population des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans s'accroît de 11,0 % sur un an (+ 14,5 % pour les hommes). La hausse du nombre de demandeurs âgés de 25 à 49 ans (63 % du total des demandeurs de catégorie A) est un peu plus élevée : + 12,4 % (+ 19,3 % pour les hommes). La dégradation du marché du travail se répercute avant tout sur les demandeurs âgés de 50 ans ou plus. En effet, leur nombre grossit de 24,1 % sur un an (+ 29,9 % pour les demandes masculines).

L'examen des motifs d'inscription permet de constater que les inscriptions liées à un licenciement économique augmentent de 23,7 % (+ 39,3 % chez les hommes). En revanche, même s'il reste encore du même ordre qu'un an auparavant, il convient de noter le recul du nombre de demandes liées à une démission (- 5,9 %). Les fins de mission d'intérim diminuent également (- 17,9 %). Enfin, on enregistre la forte progression du nombre de demandes classées en « autres cas », où l'on retrouve entre autres les ruptures conventionnelles de contrat à durée indéterminée (+ 30,5 % ; + 39,3 % chez les hommes). ■

Alain BATIFOULIER, Insee

Marché du travail auvergnat : maintien d'une sévère dégradation, moins forte qu'au niveau national

	Auvergne			France métropolitaine		
	Données fin 2009	Tendance	Évolution fin 2009/fin 2008	Données fin 2009	Tendance	Évolution fin 2009/fin 2008
■ Taux de chômage	8,5 %	↗	+ 1,3 pt	9,5 %	↗	+ 1,8 pt
> Demandeurs d'emploi (catégorie A)	49 753	↗	+ 13,9 %	2 681 437	↗	+ 18,8 %
dont hommes	26 462	↗	+ 19,9 %	1 443 790	↗	+ 23,4 %
femmes	23 291	↗	+ 7,8 %	1 237 647	↗	+ 13,8 %
âgés de moins de 25 ans	9 862	↗	+ 11,0 %	522 976	↗	+ 17,8 %
âgés de 50 ans ou plus	8 386	↗	+ 24,1 %	427 413	↗	+ 26,1 %
> Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (catégorie A)	16 009	↗	+ 33,0 %	730 292	↗	+ 34,1 %
> Demandes pour cause de licenciement	8 048	↗	+ 11,5 %	575 582	↗	+ 13,9 %
dont licenciements économiques	1 967	↗	+ 23,7 %	136 731	↗	+ 33,3 %
autres licenciements	6 081	↗	+ 8,0 %	438 851	↗	+ 8,9 %
> Demandes pour cause de démission	2 181	↘	- 5,9 %	80 222	↘	- 6,0 %
> Fin de mission d'intérim	2 931	↘	- 17,9 %	180 982	↘	- 9,9 %

Sources : Insee ; Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ; Dares

La hausse des contrats aidés réduit la dégradation de l'emploi en 2009

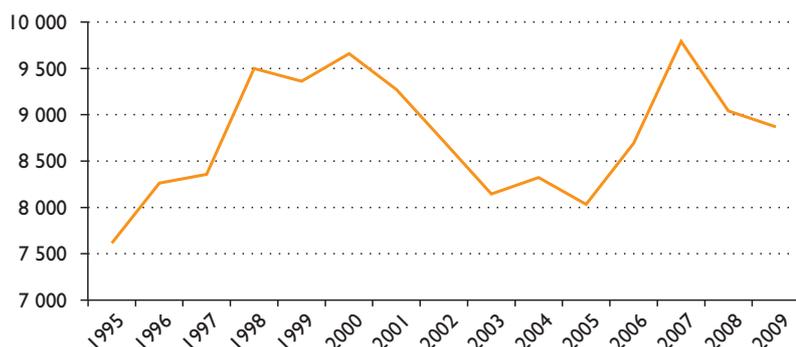
En 2009, dans un contexte de crise économique prolongée, les destructions d'emplois salariés s'accroissent dans la région. L'emploi salarié marchand non agricole diminue de 2,8 % sur l'année. Dans le même temps, la demande d'emploi, en hausse continue (+ 13 % en 2009 pour les catégories A, B ou C) rejoint son niveau de la mi-2005. Pour contrer cette dégradation du marché du travail, l'État a accentué son intervention, permettant, en 2009, à près de 20 000 actifs de bénéficier d'aides publiques à l'insertion, tous dispositifs des politiques d'emploi confondus. Si l'alternance n'augmente pas, les efforts ont porté sur les mesures du Plan de cohésion sociale qui ont concerné 11 000 emplois aidés (soit + 80 %), particulièrement au travers des dispositifs à destination des jeunes (CIE jeunes et CAE-passe-relle). L'État a également porté son effort sur la formation des demandeurs d'emploi.

La bonne tenue de l'apprentissage

En 2009, l'emploi salarié aidé dans le secteur marchand se caractérise par une stabilisation des contrats en alternance (- 1,3 %), après la forte baisse de 2008. Dans un contexte de réduction des effectifs de la part des employeurs, on note une nette augmentation des contrats d'apprentissage sur l'année 2009 : dans les 26 centres de formation des apprentis (CFA) de la région, 6 500 contrats ont été signés contre 6 200 en 2008. Quant aux contrats de professionnalisation, 2 380 ont été signés en 2009, soit 600 de moins qu'en 2008, mais la part des jeunes a largement augmenté (81 %, soit 6 points de plus que l'année précédente).

Les contrats d'alternance

se stabilisent en Auvergne



Sources : Dares ; Direccte Auvergne

L'État a fortement soutenu l'insertion dans le secteur marchand

En 2009, les emplois salariés aidés dans le secteur marchand par abaissement des coûts salariaux (exonération de charges sociales ou aides financières à l'emploi) enregistrent une forte progression : 3 180 contrats initiative emploi (CIE) ont été prescrits dans la région contre 840 en 2008. Le « plan jeunes », activé à compter du 1^{er} juin 2009 explique principalement cette progression. Conçu pour permettre une insertion plus aisée des jeunes, premier public touché par la crise, ce plan prévoit un financement des CIE à 90 % par l'État pendant 12 mois pour les moins de 26 ans. Fin 2009, 1 360 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, vecteur d'insertion fort dans un marché du travail déprimé.

Au niveau des territoires, le CIE a principalement crû dans le Cantal (420 contrats en 2009 contre 70 en 2008) et la Haute-Loire (520 en 2009 contre 90 en 2008).

Complétant cette mesure, le contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) destiné aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI-RSA, ASS, API, AAH) affiche un résultat en net recul avec une baisse du nombre de nouvelles conventions (520 après 830 en 2008). Ce volume paraît faible au regard du nombre de bénéficiaires du RSA, évalué à 12 400 fin 2009 en Auvergne par la Dares.

Les aides à destination du secteur non marchand se concentrent sur l'insertion

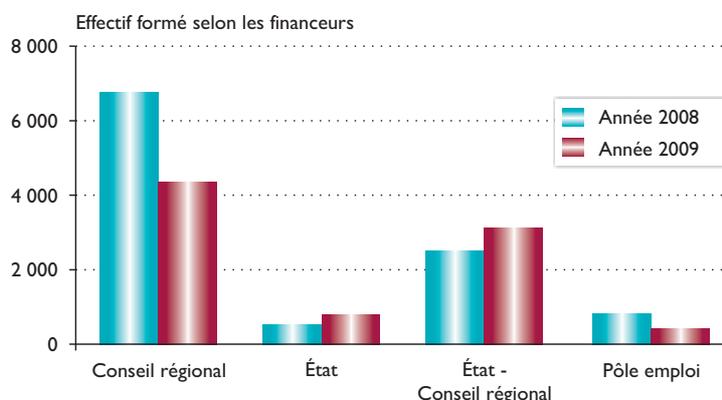
En 2009, le nombre de contrats prescrits dans le secteur non marchand augmente de 50 % et atteint 7 740. Dans le cadre du « plan jeunes » mis en œuvre dès le 1^{er} juin, le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir (CAV) sont complétés par le CAE-passe-relle, qui incite principalement les collectivités territoriales à recruter des jeunes. À l'instar du CIE-jeunes, l'État finance ces contrats à hauteur de 90 %. Ainsi, 540 jeunes ont été recrutés dans le secteur non marchand sur les sept derniers mois de 2009. Le nombre de CAE s'est ainsi accru de près de 3 000.

Comme les contrats aidés du secteur marchand, les mesures en faveur des bénéficiaires de minima sociaux ont, pour leur part, évolué négativement en 2009 : les CAV enregistrent un recul de 16 % avec 2 400 contrats prescrits.

En ce qui concerne le positionnement territorial des contrats, l'attention a été plus particulièrement portée sur les bassins d'emploi de Haute-Loire (dans lesquels CAE et CAV ont doublé en 2009) et du Cantal (+ 68 % de prescriptions en 2009).



“ Un recul de la formation professionnelle en 2009



Sources : AFPA ; Pôle emploi ; ASP ; Conseil régional

“ Formation des demandeurs d'emploi : renforcement pour un retour à l'emploi

La formation professionnelle continue (FPC) a concerné 8 660 stagiaires en 2009, soit 18,4 % de moins que l'année précédente. Parmi ces formations, 34,2 % d'entre elles conduisaient à une certification. La FPC est marquée par le rôle renforcé de Pôle emploi et surtout du Conseil régional. Pôle emploi finance la formation des demandeurs qu'elle indemnise, notamment au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE).

Fin 2009, près de 3 500 allocataires étaient inclus dans les dispositifs de formations financées par l'assurance chômage, soit 40 % de plus que fin 2008. 1 370 demandeurs d'emploi bénéficiaient de l'ARE fin 2009, soit 13 % de plus qu'un an plus tôt. La Région, avec 4 340 stagiaires en 2009, est de fait le principal financeur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. En 2008, les formations financées par la Région avaient concerné près d'un tiers de stagiaires supplémentaires. Seules les formations financées par l'État ou cofinancées État-Région ont accueilli plus de stagiaires en 2009 (3 900) qu'en 2008 (3 000). L'État soutient également l'accompagnement personnalisé des jeunes en difficulté vers l'emploi durable au moyen du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), par la mobilisation des dispositifs existants d'aide à l'emploi et à la formation (hors contrats aidés du secteur non marchand). Les Missions Locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ont ainsi, en 2009, suivi 9 930 jeunes et permis à 8 370 d'entre eux d'accéder à un emploi, aidé en général. Le CIVIS a concerné presque 2 850 jeunes en Auvergne, soit une centaine de moins qu'en 2008. ■

Benoît FONTAINE,
Direction régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Mise en œuvre du Plan de cohésion sociale en 2009 - L'effort de l'État a porté sur l'accès à l'emploi

Effectifs et évolution en 2009

	Personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi		Bénéficiaires de minima sociaux	
	CIE		CI-RMA	
> Secteur marchand	3 179	+ 278 %	522	- 37 %
dont CIE-jeunes	1 360	//		
	CAE		CAV	
> Secteur non marchand	5 339	+ 127 %	2 398	- 16 %
dont CAE-passerelle	538	//		

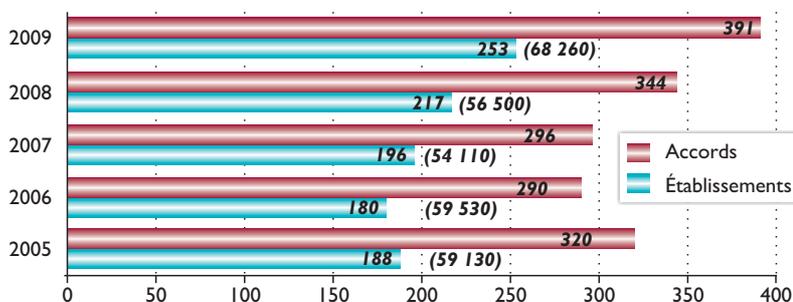
Sources : Dares ; Direccte Auvergne

Auvergne : la négociation 2009 stimulée par l'emploi des seniors

En 2009, la négociation d'entreprise a été stimulée par l'emploi des seniors. En Auvergne, ce thème a représenté 75 accords, soit près de 20 % des accords conclus dans la région. Le volume de la négociation marque ainsi une progression de 13,7 % par rapport à 2008.

En 2009, l'Auvergne a recensé 391 accords déposés, contre 344 en 2008. Ces accords provenaient de 253 établissements différents et concernaient près de 68 300 salariés auvergnats. Le nombre d'établissements ayant négocié au moins une fois en 2009 se situe en hausse par rapport à l'an dernier (217 établissements en 2008). De même, les effectifs couverts sont supérieurs à ceux de 2008 (près de 56 700 salariés). Seul le Puy-de-Dôme enregistre un nombre d'accords stable. La reprise du dialogue social est particulièrement sensible dans l'Allier (99 accords en 2009) et le Cantal (34 accords en 2009). Chacun de ces départements enregistre une vingtaine d'accords supplémentaires par rapport à 2008.

“ La négociation d'entreprise en Auvergne depuis 2005



Les effectifs couverts sont mentionnés entre parenthèses.

Source : Direccte Auvergne, SEPES, Enquêtes accords 2005 à 2009

“ Favoriser l'emploi des seniors

Cette remontée du dialogue social est la conséquence directe de l'obligation faite aux entreprises d'être couvertes, avant le 1^{er} janvier 2010, par un plan d'action ou un accord relatif à l'emploi des seniors.

Ce dispositif représente près de 20 % des textes déposés en 2009, soit un total de 75 accords négociés. Hors dispositif sur l'emploi des seniors, la négociation 2009 aurait reculé de 28 accords par rapport au volume de l'an dernier (344 accords).

Les négociations sur l'emploi des seniors se sont traduites par une hausse sensible, par rapport à 2008, du nombre d'accords sur l'emploi et la formation professionnelle, ainsi que sur les conditions de travail. En 2009, on recense ainsi 189 accords sur l'emploi et la formation professionnelle, contre une soixantaine un an auparavant. De même, 45 accords ont traité des conditions de travail en 2009, soit quatre fois plus qu'en 2008.

Les salaires et les classifications restent, néanmoins, le thème de prédilection des partenaires sociaux. En 2009, ce thème est ainsi présent dans près de sept accords sur dix. À ce titre, les accords de salaires ou de classifications (266 accords) ont été nettement plus nombreux en 2009 qu'en 2008 (192 accords). Cette situation est due au fait que bon nombre d'accords sur l'emploi des seniors incluaient des dispositions sur les classifications et les évolutions de carrière des salariés âgés.

En ce qui concerne les rémunérations, un quart des accords de salaires optent pour des augmentations générales uniformes (AGU), parfois assorties de mesures d'individualisation (14 accords). Pour l'année 2009, les AGU se sont élevées en moyenne à + 1,74 % contre + 2,22 % l'année précédente. Une centaine d'accords comportaient des clauses sur les primes ou les accessoires du salaire. Les systèmes de primes les plus fréquents concernent, surtout, les primes accordées au titre de la pénibilité au travail (29). En second lieu, on rencontre tout ce qui tourne autour du treizième mois, des primes de vacances ou de fin d'année (25). Les dispositions sur accessoires du salaire ont davantage trait au remboursement des trajets domicile-travail (15) ou à la prise en charge du chèque déjeuner (15). En matière de durée du travail, le nombre d'accords est resté stable sur les deux dernières années. En 2009, on a dénombré 174 accords sur la durée et l'aménagement du temps de travail, contre 175 un an plus tôt. Le thème de la durée du travail est présent dans 65 accords. Ces textes modifient ou refondent des dispositifs de RTT antérieurs.

Rappel juridique

- Un accord d'entreprise ou d'établissement est une véritable convention collective en modèle réduit. Il obéit aux mêmes règles de forme et produit les mêmes effets de droit. L'ouverture des négociations résulte soit d'une obligation légale, soit d'une volonté commune de partenaires sociaux.
- L'accord d'entreprise est soumis à une obligation de dépôt auprès des Unités territoriales du lieu de la négociation. Cette démarche incombe à la partie la plus diligente.

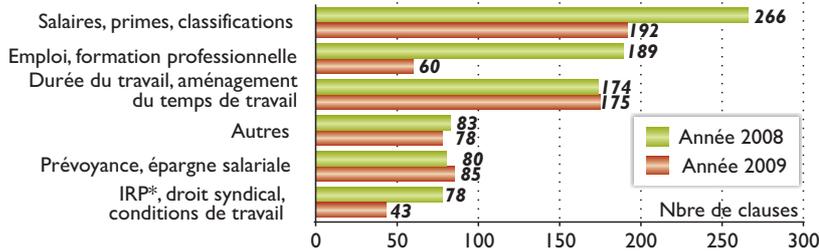
Les accords d'entreprise en Auvergne en 2009 par département

Département	Nombre d'accords	Nombre d'éts.	Effectifs
> Allier	99	73	15 800
> Cantal	34	19	3 350
> Haute-Loire	63	45	5 720
> Puy-de-Dôme	195	116	43 390
■ Auvergne	391	253	68 260

Source : Direccte Auvergne, SEPES, Enquêtes accords 2009



“ La négociation d'entreprise par thème



* Institutions Représentatives du Personnel
La somme des thèmes de négociation est supérieure au nombre d'accords car un même accord peut contenir plusieurs thèmes différents.

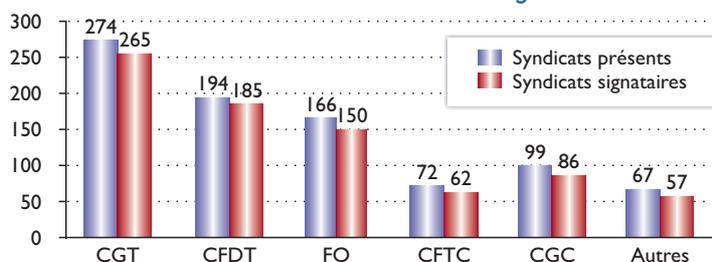
Source : Direccte Auvergne, SEPES, Enquêtes accords 2008 et 2009

Près de 80 accords ont porté sur des mesures d'adaptation aux fluctuations, faisant notamment appel aux heures supplémentaires (40 accords) ou au passage à temps partiel (37 accords). Le thème du temps partiel a connu un regain d'intérêt du fait des négociations sur l'emploi des seniors. De nombreux accords conclus dans ce cadre ont, en effet, prévu des aménagements d'horaires en faveur des salariés âgés. Par ailleurs, 53 accords ont traité de la durée d'utilisation des équipements au travers du travail par cycle (20), du travail en équipe et du passage en continu (16), du travail de nuit (14). Les accords sur la durée du travail ont également traité des congés (55), notamment, leur étalement dans l'année. Quant aux clauses sur les jours fériés (33), elles portent principalement sur l'organisation de la Journée de Solidarité.

“ Quatre accords sur dix signés dans l'industrie

Par secteur d'activité, l'industrie regroupe 42 % des accords, soit une part moindre qu'en 2008 (47,7 %). Quatre accords sur dix proviennent du secteur des industries manufacturières. La part des Services hors commerce (44 %), légèrement supérieure à celle de l'industrie, reste stable et le secteur « Enseignement, Santé humaine et Action sociale » (66 accords) confirme sa prédominance dans les Services hors commerce.

“ Les syndicats présents, ayant un délégué dans l'établissement et signataires en 2009



Source : Direccte Auvergne, SEPES, Enquêtes accords 2009

Notes méthodologiques

Le présent article porte sur l'exhaustivité des accords déposés dans les quatre Unités territoriales de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Auvergne. Un double de chaque accord est ensuite transmis à la Direccte, où, après analyse, il fait l'objet d'une codification et d'une saisie informatique.

Des procès-verbaux de désaccord plus nombreux

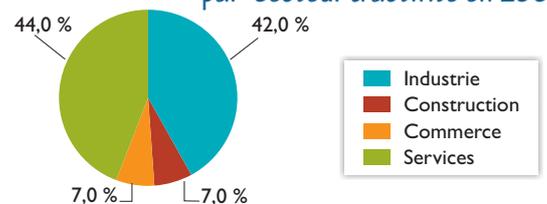
En 2009, l'Auvergne a enregistré 44 procès-verbaux de désaccord. C'est trois fois plus que le niveau des années précédentes.

Les procès-verbaux de désaccord ont été essentiellement dressés à l'issue de négociations sur les salaires (35 procès-verbaux) ou les classifications (15 procès-verbaux).

Les discussions impliquaient principalement la CGT et la CFDT. La première a, au cours de l'année 2009, participé à 31 négociations, la seconde à 24.

Un procès-verbal de désaccord est établi, lorsque les partenaires sociaux ne peuvent s'entendre. Il est ratifié par l'ensemble des parties prenantes à la négociation. À l'issue des négociations, c'est, en général, la dernière proposition de l'employeur qui est appliquée, par voie de décision unilatérale.

“ Répartition des accords d'entreprise par secteur d'activité en 2009

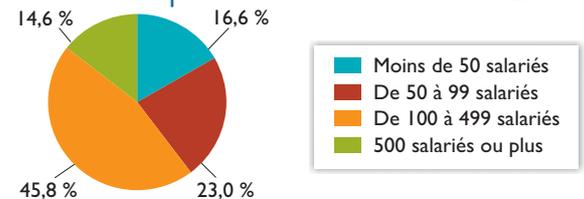


Source : Direccte Auvergne, SEPES, Enquête accords 2009

Par taille, les établissements de 100 à 499 salariés concentrent 45,8 % des accords. Cette part est légèrement supérieure à 2008 (43,3 %). La part des 50 à 99 salariés représente 23 % des accords, soit un peu plus qu'en 2008 (20,3 %). De même, les gros établissements de 500 salariés et plus voient leur part (14,6 %) progresser de 1 point par rapport à 2008. En revanche, la part des moins de 50 salariés (16,6 %) aura perdu 6 points en un an.

Enfin, le taux de signature est inférieur à 90 % pour trois syndicats : la CFTC, la CGC et SUD. Ce dernier n'aura ratifié que 60 % des accords qui lui ont été proposés. Parmi les taux de signature élevés, on note la CFDT (94,5 %) et la CGT (93,1 %).

“ Répartition des accords d'entreprise par taille d'établissement en 2009



Source : Direccte Auvergne, SEPES, Enquête accords 2009

Patrick LEMAIRE,
Direction régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Scolarisation des élèves handicapés en Auvergne, année 2009

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, promulguée le 11 février 2005, a imposé un nouveau regard sur le handicap en assignant à l'École une obligation de résultats faisant évoluer de fait les réponses institutionnelles. L'un des principes de cette loi est la priorité accordée à la scolarisation des enfants ou adolescents handicapés en milieu ordinaire. Cette scolarisation en écoles ou en collèges et lycées peut être adaptée, partiellement ou totalement. Par ailleurs il peut s'agir d'une scolarisation individuelle - en classes ou cours ordinaires -, ou en dispositifs collectifs - Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) et Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) -. Quand la situation de handicap nécessite une prise en charge spécifique dans un établissement hospitalier ou médico-social, un enseignement est dispensé en interne avec, de plus en plus fréquemment, une ouverture sur une école, un collège ou un lycée de référence.

Une avance réelle en matière de scolarisation des élèves handicapés

À la rentrée du mois de septembre 2009, l'Académie de Clermont-Ferrand scolarise dans les établissements du premier et du second degré (publics et privés confondus, hors élèves post-Bac) 218 468 élèves, dont 3 886 élèves handicapés, soit 1,8 % de la population scolaire. Ce pourcentage est de 1,5 % au niveau national (élèves handicapés et atteints de maladies invalidantes confondus).

En ce qui concerne le premier degré, le pourcentage d'élèves handicapés scolarisés dans les écoles de la région est de 1,9 %, alors que la moyenne nationale est de 1,8 %.

Pour les élèves scolarisés dans le second degré, le pourcentage d'élèves handicapés scolarisés dans les établissements de la région est de 1,6 % contre 1,1 % nationalement.

Les écarts constatés entre les pourcentages d'élèves handicapés scolarisés dans le premier et le second degré sont la conséquence de plusieurs facteurs. Le premier degré a été confronté plus tôt aux demandes parentales de scolarisation pour leur enfant en situation de handicap. Les réponses à ces attentes parentales se sont mises plus rapidement en place car l'inclusion est plus aisée dans les classes d'enfants jeunes, notamment en classes maternelles.

L'Académie de Clermont-Ferrand a ouvert dans les écoles et établissements de très nombreux dispositifs de scolarisation collectifs : 103 Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS en écoles), 47 Unités d'Intégration Scolaire (UPI en collèges) et 11 Unités d'Intégration Scolaire (UPI en lycées).

Cette politique volontariste a permis depuis quelques années de scolariser un plus grand nombre d'élèves en situation de handicap dans des dispositifs collectifs. À titre indicatif, il convient de souligner qu'en 2005, l'Académie ne comptait que 35 UPI collège et lycée confondues (58 aujourd'hui). Ce pilotage académique impulsé bien antérieurement à la loi du 11 février 2005 se traduit encore en 2009 par un pourcentage d'élèves scolarisés en CLIS et UPI légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Une croissance marquée pour l'accompagnement humain

Les élèves en situation de handicap scolarisés collectivement dans les établissements de l'Éducation nationale suivent un enseignement dispensé par des enseignants prioritairement spécialisés.

Académie de Clermont-Ferrand : évolution du nombre d'élèves handicapés scolarisés en établissement scolaires (individuel et collectif)

	Premier degré	Second degré	Premier et second degrés confondus
> 2006/2007	1 802	882	2 684
> 2007/2008	1 927	1 076	3 003
■ Différentiel	+ 125	+ 194	+ 319
> 2008/2009	2 268	1 266	3 534
■ Différentiel	+ 341	+ 190	+ 531
> 2009/2010	2 349	1 537	3 886
■ Différentiel	+ 81	+ 271	+ 352

Enquête académique portant sur les indicateurs relatifs aux Projets Personnalisés de Scolarisation validés par les quatre Maisons Départementales des Personnes Handicapées de la région.

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Mode de scolarisation en établissement scolaire

	Premier degré		Second degré	
	Scolarisation individuelle	Scolarisation en CLIS	Scolarisation individuelle	Scolarisation en UPI collège et lycée
> % académiques	63,6	36,4	72,4	27,6
> % nationaux	64,9	35,1	75,9	24,1
■ Différentiel	- 1,3	+ 1,3	- 3,5	+ 3,5

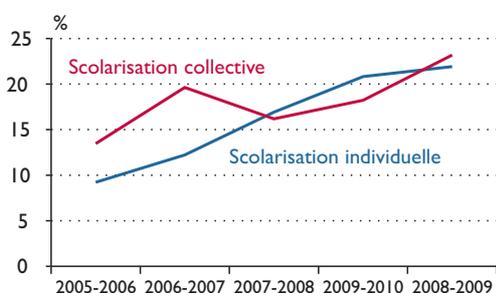
Opérations statistiques DGESCO/DEPP n° 3 et 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps.

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand



Très souvent, ces élèves bénéficient d'un accompagnement assuré par un autre type de personnels : les Auxiliaires de Vie Scolaire collectifs (AVSco). De même les élèves en situation de handicap scolarisés individuellement peuvent bénéficier d'un accompagnement humain entrant dans le cadre de la compensation et assuré par des Auxiliaires de Vie Scolaire individuels (AVSi). Ces accompagnements sont mis en œuvre par les services de l'Éducation nationale sur notifications des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Chaque année le pourcentage d'élèves handicapés accompagnés croît (cf. tableau et diagramme).

Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire sur l'Académie de Clermont-Ferrand



Enquête académique portant sur les indicateurs relatifs aux Projets Personnalisés de Scolarisation validés par les quatre Maisons Départementales des Personnes Handicapées de la région.

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire

	National 2008/2009	Académie de Clermont-Ferrand 2008/2009	Académie de Clermont-Ferrand janvier 2010
> Scolarisation individuelle	27,4 %	19,2 %	21,9 %
> Scolarisation collective	26,5 %	17,0 %	23,2 %

Opérations statistiques DGESCO/DEPP n° 3 et 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps.

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Des écarts sensibles entre le premier et le second degré en ce qui concerne les types de troubles

Si l'on tente une classification par types de troubles dont sont porteurs les élèves en situation de maladie invalidante ou de handicap, on observe des variations entre le premier et le second degré. Les élèves porteurs de troubles physiques, sensoriels, moteurs, ou viscéraux et métaboliques, sont davantage en mesure de suivre un cursus ordinaire ou aménagé jusqu'au lycée, leur pourcentage est de ce fait en augmentation. Une autre explication à cette augmentation est liée au fait que certains troubles physiques apparaissent ou s'amplifient au fil des années (troubles évolutifs ou séquelles d'accidents). À l'opposé, le poids des élèves porteurs de troubles mentaux, intellectuels ou psychiques, diminue avec l'avancée dans la scolarité. Ceci s'explique par le fait que ce type de troubles impacte fortement la mise en place d'apprentissages.

Types de troubles (relevés académiques année scolaire 2008/2009)

	Premier degré	Second degré
> Troubles physiques	23,2 %	31,2 %
dont troubles moteurs	5,9 %	7,4 %
troubles sensoriels	5,6 %	8,1 %
dont troubles auditifs	3,4 %	5,4 %
troubles visuels	2,2 %	2,7 %
troubles viscéraux et métaboliques	11,7 %	15,7 %
> Troubles mentaux	67,8 %	61,8 %
dont troubles des apprentissages	12,3 %	18,9 %
troubles cognitifs	36,7 %	29,0 %
troubles psychiques	18,8 %	13,9 %
> Troubles associés	7,1 %	4,7 %
> Autres troubles	1,9 %	2,3 %
Totaux	100,0 %	100,0 %

Opérations statistiques DGESCO/DEPP n° 3 et 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps.

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Des évolutions attendues déjà engagées quant aux scolarisations en établissements hospitaliers et médico-sociaux dans l'Académie

Un différentiel important existe entre l'Académie de Clermont-Ferrand et la moyenne nationale pour ce qui est du type de scolarisation des élèves orientés en établissements hospitaliers ou médico-sociaux. C'est la résultante d'un mouvement d'ouverture des établissements qui s'est engagé depuis de nombreuses années. Cette dynamique se poursuivra par la mise en œuvre des nouvelles conventions de coopérations devant être prochainement signées entre l'Éducation nationale et le secteur sanitaire ou médico-social. ■

Types de scolarisation des élèves orientés en établissements hospitaliers ou médico-sociaux – Année scolaire 2008/2009

	Académie	National
> Scolarisation interne	68,6 %	81,2 %
dont à temps complet	31,6 %	35,2 %
à temps partiel	37,0 %	46,0 %
> Scolarisation double (interne et établissement scolaire)	8,5 %	9,9 %
> Scolarisation externe (établissement externe)	22,9 %	8,9 %
dont à temps complet	7,9 %	5,6 %
à temps partiel	15,0 %	3,3 %
Totaux	100,0 %	100,0 %

Opération statistique DEPP n° 32 relative à la scolarisation des enfants et adolescents accueillis dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Source : Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Dominique FARRAN,
Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

Agence régionale de santé : premier regard sur l'état de santé de la population auvergnate

Créée début avril 2010 dans le cadre des dispositions de la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Auvergne a la responsabilité de la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des particularités de la région et de ses territoires. L'ARS présente ici un premier état des lieux de la santé des Auvergnats et de ses spécificités.

L'état de santé de la population apparaît globalement bon en Auvergne comme en France avec un taux de mortalité infantile à 2,9 ‰ en 2008 au niveau régional, (3,8 au plan national) et une espérance de vie à la naissance qui n'a cessé de progresser. En 2007, cette dernière est ainsi de 77,1 ans pour les hommes et de 83,9 ans pour les femmes (respectivement 77,5 et 84,3 en France métropolitaine). L'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes s'est réduit de 8,9 ans en 1990 à 6,8 en 2007.

« Des indicateurs de santé cependant moins favorables en Auvergne qu'en France »

Ce constat global positif est cependant à nuancer. Quelques indicateurs apportent une vision de l'état de santé de la population auvergnate moins favorable qu'au plan national. Si l'évolution de la mortalité auvergnate observée sur une période d'une vingtaine d'années connaît comme en France

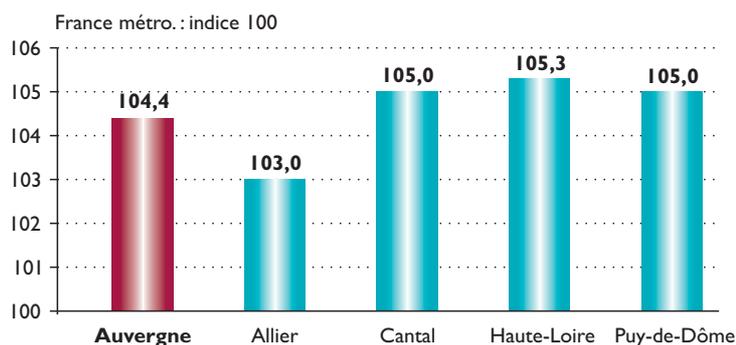
une décroissance constante, cette décroissance n'a pas été assez rapide pour combler les écarts observés entre les niveaux géographiques.

Sur la période 2004-2006, l'Auvergne présente une surmortalité globale de + 4,4 %, principalement masculine (+ 6,7 % chez les hommes, + 2 % chez les femmes). Cela représente un excédent de 600 décès par rapport aux décès attendus si l'Auvergne connaissait la même mortalité que la France métropolitaine.

Les trois principales causes de mortalité sont comme en France les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et les morts violentes (accidents, suicides et autres causes extérieures de décès). Pour chacune d'entre elles, la mortalité auvergnate est significativement supérieure à la moyenne nationale. Les maladies cardiovasculaires représentent à elles seules 4 300 décès par an, avec une surmortalité de + 9 %. Pour le cancer (environ 3 900 décès par an, dont 60 % concernent les hommes), la surmortalité est de + 2,5 %. Même si les suicides ne représentent que 2 % de la mortalité régionale, la surmortalité régionale liée à cette cause de décès est élevée (+ 19 %). Elle est avant tout masculine.

La mortalité prématurée évitable, c'est-à-dire l'ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans, est considérée comme un des points faibles dans l'état de santé de la population française. Elle se trouve particulièrement marquée dans la région et concerne essentiellement les hommes. Sur les 2 600 décès prématurés (18,5 % des décès observés sur la période 2004-2006), près de la moitié pourrait être considérée comme évitable, car leurs causes sont à rechercher, soit dans des comportements à risque comme l'alcoolisme (plus fréquent en Auvergne), le tabagisme, la conduite dangereuse..., soit dans le fonctionnement du dispositif de soins.

« Indice comparatif de mortalité générale en Auvergne et dans les départements - Période 2004-2006 »



Sources : Insee ; Inserm, CépiDc ; Exploitation Obresas

Pour comparer globalement la mortalité dans des populations différentes (entre régions par exemple) on ne peut pas utiliser le taux brut de mortalité car il ne tient pas compte des différences de structure d'âge de ces populations. Pour éliminer cet effet d'âge, on peut utiliser l'indice comparatif de mortalité (ICM).

L'ICM est le rapport entre le nombre de décès observés et le nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité par sexe et âge étaient identiques aux taux nationaux.

Un ICM supérieur à 100 signifie qu'il existe un excédent de mortalité (surmortalité) dans la population étudiée (celle de l'Auvergne par exemple) par rapport à la mortalité de la population de référence (ici la France métropolitaine).

Un ICM inférieur à 100 signifie qu'il existe une mortalité plus faible.



Taux comparatifs de mortalité prématurée* - Années 2003-2005

	Hommes		Femmes	
	Auvergne	France métropolitaine	Auvergne	France métropolitaine
> Toutes causes	296,1	270,7	119,2	120,8
dont tumeurs	108,6	100,7	53,2	55,2
appareil circulatoire	47,6	39,6	14,1	12,9
traumatisme, empoisonnement et causes extérieures	63,8	51	18,3	16,5
alcoolisme	36,8	32,2	6,3	7,7

* Taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge que la population de la France métropolitaine. Il s'agit du nombre de décès avant 65 ans pour 100 000 habitants.

Source : Insee, Extrait de Statiss 2009

présentation des cadres et des professions intermédiaires en Auvergne (10,2 % contre 15,5 %) sont des critères contribuant à accentuer les inégalités de santé avec le niveau national.

Selon le rapport 2009 du Haut Conseil de la santé publique, les inégalités sont toujours importantes entre catégories sociales. L'état de santé s'améliore progressivement au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, de manière continue, depuis le bas de l'échelle sociale jusqu'au sommet. ■

Marie-Laure RONGÈRE,
Agence régionale de santé

“ Surmortalité auvergnate : un essai d'explication

La situation sociale plus fragile dans la région pour certaines catégories de population (taux d'allocataires adultes handicapés, part des ménages aux revenus modestes, taux de pauvreté, notamment en milieu rural plus élevés qu'en France), et la sous-re-

Pour en savoir plus

« La santé en Auvergne et ses déterminants » -
Note de synthèse de l'Observatoire régional
de la santé d'Auvergne - Novembre 2009
www.ors-auvergne.org

Qu'est ce que l'ARS ?

La création des ARS par la loi Hôpital, Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 répond à la volonté de réformer l'administration de la santé. L'ARS rassemble au niveau régional les ressources de l'État et de l'Assurance maladie, pour renforcer l'efficacité collective. Elle regroupe les structures ci-dessous :

- ▶ Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) ;
- ▶ Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (en partie) ;
- ▶ Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (en partie) ;
- ▶ Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) ;
- ▶ Mission Régionale de Santé (MRS) ;
- ▶ Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM, en partie) ;
- ▶ Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM) ;
- ▶ Direction Régionale du Service Médical (DRSM, en partie) ;
- ▶ Régime Social des Indépendants (RSI, en partie) ;
- ▶ Mutualité Sociale Agricole (MSA, en partie).

Les ARS visent trois objectifs :

- ▶ Mettre en place un service public de santé régional, unifié et simplifié.
La réunion de forces dispersées doit permettre des politiques de santé plus efficaces.
Interlocuteur régional unique, l'ARS garantit

aux professionnels de santé des procédures plus simples et aux patients un égal accès aux soins et une meilleure coordination sur le terrain entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux.

- ▶ Avoir une approche globale de la santé
Les compétences réunies dans une même structure autorisent une approche globale de la santé, une plus grande cohérence des réponses et des parcours pour les patients et personnes en situation de perte d'autonomie.
- ▶ Des politiques de santé ancrées sur un territoire
L'ancrage territorial des politiques de santé est renforcé pour mieux adapter les réponses aux spécificités et aux besoins locaux, pour améliorer la répartition territoriale de l'offre de soins et lutter contre les inégalités de santé.

Toute la politique de l'agence sera soumise à un large processus de concertation : conseil de surveillance, conférence régionale de la santé et de l'autonomie, commissions de coordination des politiques de santé, conférences de territoire.

Coordonnées :

Agence régionale de santé d'Auvergne
60 avenue de l'Union soviétique
63057 Clermont-Ferrand Cedex

Site internet : www.ars.auvergne.sante.fr

Hausse des crédits d'État sport, du nombre de licences sportives, d'accueils de séjours de mineurs et de diplômes délivrés

En 2009, on recensait en Auvergne 110 structures d'accueil pour personnes en difficulté sociale offrant une capacité de 4 809 places. On comptait dix-sept zones urbaines sensibles, une seule étant classée en zone franche urbaine. Les crédits d'État consacrés au développement du sport s'élevaient à 5 375 117 euros pour la région en 2009, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. 996 diplômes professionnels ont été délivrés dans le champ Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale et 55 contrôles anti-dopage organisés représentant 341 prélèvements.

“ Structures d'accueil pour personnes en difficulté sociale

En 2009, l'Auvergne compte 110 structures d'accueil pour personnes en difficulté sociale. La plupart d'entre elles (90 %) sont des structures privées et un peu plus d'une sur deux concerne l'accueil d'enfants. Concernant la chaîne hébergement/logement, la région ne connaît pas de déficit quantitatif notable, si ce n'est à la marge sur des fonctions précises. Ainsi, ce sont surtout des questions d'adaptation de l'offre qui se posent aujourd'hui. Il existe également un besoin réel de développer des outils pertinents permettant de

mieux cerner les besoins des publics, la satisfaction de leurs demandes ainsi que le suivi de leurs parcours. Par ailleurs, des disparités existent entre les départements, que ce soit sur l'implantation des différents types de structures, les services qu'elles proposent ou encore l'organisation du chaînage. Par exemple, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire s'appuient sur un service d'accueil et d'orientation (SAO) permettant d'aiguiller les personnes vers les structures d'accueil qui n'existent pas dans les deux autres départements. Précisons également que les structures pour lesquelles la capacité d'accueil n'est pas mentionnée dans le tableau n'ont pas vocation à accueillir du public.

“ CUCS, ZUS

Sept contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ont été signés en Auvergne entre 2007 et 2009, trois dans l'Allier (agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy), un dans le Cantal (agglomération d'Aurillac), un en Haute-Loire (agglomération du Puy) et deux dans le Puy-de-Dôme (agglomération de Clermont-Ferrand et ville de Thiers). Ces contrats sont prorogés jusqu'en 2010 afin de préparer la nouvelle contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales. En 2009, la région comptait dix-sept zones urbaines sensibles (ZUS), huit dans l'Allier, une en Haute-Loire et huit dans le Puy-de-Dôme. Parmi elles, on ne compte qu'une seule zone franche urbaine (ZFU) située dans les quartiers nord de Clermont-Ferrand.

“ Une augmentation du nombre d'accueil de séjours de mineurs

Sur l'année scolaire 2008-2009, l'Auvergne totalise 396 locaux avec hébergement pouvant accueillir des centres de vacances, pour une capacité d'accueil de 31 466 mineurs. On constate une augmentation par rapport à l'année précédente (+ 29 locaux, + 2 241 places). La région compte 661 organisateurs de séjours (avec ou sans hébergement), soit 23 de plus que l'année précédente. 10 931 séjours ont été déclarés sur la région et 2 457 ont été accueillis (soit 108 de plus que l'année précédente). L'Auvergne reste ainsi une région attractive pour son offre d'accueil de mineurs avec une balance positive (+ 528 séjours), ce nombre étant toutefois en diminution par rapport à l'année précédente (+ 608 séjours entre les déclarations et les accueils).

Nombre et capacité des structures d'accueil

Types de structures	Nombre	Capacité
> Établissements d'accueil mère-enfant	1	42
> Foyers de l'enfance	4	174
> Maisons d'enfants à caractère social	29	874
> Centre de Placement Familial Socio-Éducatif (CPFSE)	1	10
> Etablissement Expérimental pour l'Enfance Protégée	2	8
> Clubs, équipes de prévention	5	//
> Service d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO)	12	//
> Services d'Enquêtes Sociales	2	//
> Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	17	463
> Autres centres d'accueil	6	71
> Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)	6	372
> Foyers Travailleurs Migrants	6	1 079
> Foyers Jeunes Travailleurs	6	798
> Logement Foyer non Spécialisé	1	70
> Lieux de vie	3	17
> Maisons relais - Pensions de famille	1	17
> Résidences sociales hors maisons relais	8	814
■ Total	110	4 809

Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, Finess



“ Augmentation du nombre de diplômes professionnels JSCS délivrés en 2009

En 2009, 996 diplômes professionnels ont été délivrés dans le secteur de la Jeunesse, du sport et de la Cohésion sociale, soit 34 diplômes supplémentaires par rapport à l'année précédente (+ 3,5 %).

Nombre de diplômes professionnels dans le secteur de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion sociale délivrés en 2009

> Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)	378
> Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)	165
> Brevet d'État d'éducateur sportif 1 ^{er} degré (BEES 1)	161
> Diplôme d'État d'aide médico psychologique (DEAMP)	147
> Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS)	74
> Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF)	26
> Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien BAPAAT)	17
> Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)	7
> Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)	7
> Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité sociale (CAFERUIS)	5
> Médiateur familial (DEMF)	4
> Diplôme d'État aux fonctions d'animation (DEFA)	3
> Brevet d'État d'éducateur sportif 2 ^e degré (BEES 2)	2
Total	996

Source : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale

On notera que les quatre diplômes les plus délivrés (BPJEPS, DEAVS, BEES 1^{er} degré et DEAMP) représentent la quasi-totalité des diplômes délivrés (851 diplômes soit 86 %). Précisons que deux autres diplômes sont gérés en interrégion, celui d'assistant de service social (délivré par la région Centre) et éducateur de jeunes enfants (Rhône-Alpes). La DRJSCS délivre également des diplômes paramédicaux qui ne sont pas intégrés dans le tableau ci-dessus. Par ailleurs, les diplômes sociaux délivrés par le rectorat (conseiller en économie sociale et familiale, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur et éducateur spécialisé) ne sont pas non plus comptabilisés.

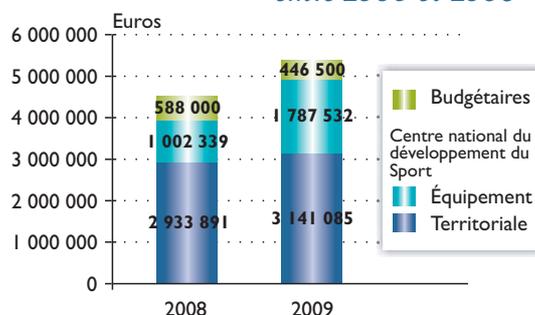
“ Contrôles anti-dopage, un nombre de prélèvements en baisse

En 2009, 55 contrôles ont été effectués sur la région, ils représentent 341 prélèvements sur vingt disciplines sportives. Le nombre total de prélèvements est en recul par rapport à l'année précédente (55 prélèvements de moins). On notera toutefois une forte augmentation des prélèvements équiens en 2009. La moitié de ces prélèvements ont été effectués lors de compétitions nationales. Le Puy-de-Dôme est le seul département pour lequel le nombre de prélèvements réalisés a augmenté par rapport à l'année précédente, les trois autres départements étant en très net recul. Quatre prélèvements se sont avérés positifs (équitation, hockey sur glace, karaté et pétanque). Le taux de détection (1,2 %) est en baisse par rapport à 2008 (- 2,5 %).

“ Des crédits d'État sport en nette hausse

En 2009, le montant des crédits d'État sport (budgétaires et Centre National du Développement du Sport (CNDS)) s'élevait à 5 375 117 euros. La part CNDS territoriale qui concerne l'aide au mouvement fédéral (ligues, comités et clubs) représente plus de la moitié de cette somme. Le montant total est en augmentation par rapport à l'année 2008 (+ 850 887 euros, soit une hausse de 19 %). Cette progression est essentiellement due aux crédits CNDS équipements (+ 78 %) qui dépendent des projets présentés.

“ Évolution des crédits d'État sport entre 2008 et 2009



Sources : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale ; Centre national du Développement du Sport

“ Légère progression des licences sportives

Durant l'année scolaire 2008-2009, on comptait 334 923 licences en Auvergne. Leur nombre progresse faiblement mais régulièrement sur les dix dernières années.

Catégories de licences	Nombre en 08/09	Évolution par rapport à 07/08
> Olympiques	163 286	+ 0,1 %
> Non olympiques	64 611	+ 2,1 %
> Multisports, affinitaires	62 156	+ 3,6 %
> Handicapés	1 369	+ 2,6 %
> Scolaires, universitaires	43 501	+ 9,4 %
Total	334 923	+ 2,3 %

Source : Ministère de la Santé et des Sports, MEOS

On enregistre ainsi 7 394 licences supplémentaires par rapport à l'année précédente, soit + 2,3 %. On constate que les fédérations olympiques représentent la moitié de l'ensemble des licences. Il est à noter que la plus forte progression est enregistrée pour les licences scolaires et universitaires (+ 9 %). Les femmes ne représentent que 36 % du total des licences. Le nombre de licences féminines augmente (+ 1,3 % par rapport à l'année précédente) mais moins rapidement que celui des hommes (+ 2,8 %). Si l'on exclut les licences scolaires et universitaires, le taux de licences fédérales par rapport à la population est de 22 % sur la région. ■

Éric RUTAULT, Mission d'appui
Direction régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion sociale

Le diagnostic de la biodiversité en Auvergne : un état des lieux partagé pour préserver la biodiversité

En 2009, l'État et le Conseil régional d'Auvergne se sont associés pour conduire la rédaction d'un diagnostic de la biodiversité en Auvergne. Scientifiques et naturalistes n'avaient, fort heureusement, pas attendu jusque-là pour s'intéresser de très près aux espèces animales et végétales qui composent la richesse et les spécificités de la région. Et de fait, l'objectif du programme visait bien plus à recouper et synthétiser ces connaissances existantes qu'à faire l'inventaire du patrimoine vivant de l'Auvergne.

Pas moins de 25 experts dans des domaines allant de l'entomofaune (insectes) aux chiroptères (chauve-souris) en passant par l'ichtyofaune (poissons), et des milieux forestiers aux milieux urbains en passant par la kyrielle de milieux agricoles, ont été activement mobilisés autour du projet. Leurs contributions, partagées et débattues au sein de 2 groupes de travail et 4 journées thématiques ouvertes très largement aux acteurs locaux, ont permis de dresser un impressionnant panorama de ce qui constitue la biodiversité en Auvergne.

Mais au-delà, ce travail a surtout permis de mettre en exergue les enjeux de conservation, les menaces s'exerçant sur les espèces, les milieux et les paysages, ainsi que les principaux axes de travail à retenir, afin qu'ensemble, les acteurs de la région s'investissent pour conserver la biodiversité.

En substance, le diagnostic permet aujourd'hui de disposer d'une synthèse régionale partagée sur l'état de la biodiversité dans notre région. Au travers des enjeux qu'il a permis de définir, il se veut un cadre de référence pour que les efforts entrepris par chacun en faveur de la biodiversité puissent se conjuguer.

“ Les enjeux pour préserver la biodiversité

Ces enjeux s'articulent autour de cinq axes :

- ▶ *La poursuite, l'approfondissement et la mise en cohérence des travaux d'amélioration de la connaissance, d'observation, de recherche ;*

Si le terrain de la connaissance est loin d'être vierge, le diagnostic révèle néanmoins l'existence d'une grande hétérogénéité géographique (le territoire a été parcouru par les naturalistes de manière relativement inégale) mais aussi thématique (pour certains groupes taxonomiques la recherche et les connaissances sont balbutiantes, à l'inverse par exemple de la flore vasculaire, aujourd'hui bien appréhendée grâce au travail du Conservatoire Botanique National du Massif Central). L'enjeu consiste donc à combler les lacunes, tout en organisant et

fédérant les travaux de recherche et d'inventaires afin que leurs résultats bénéficient d'une meilleure valorisation.

- ▶ *la préservation et la gestion du réseau écologique dans une perspective de conservation des fonctionnalités des écosystèmes ;*

Les modèles opérationnels de conservation de la biodiversité ne se limitent plus seulement aux zones les plus remarquables sur le plan patrimonial mais se basent sur les réseaux écologiques composés des zones nodales, des zones tampons et de couloirs écologiques connectant ces zones entre elles afin de faciliter la dispersion et la migration des espèces. En Auvergne, les mesures visant à protéger et à gérer la biodiversité doivent désormais se construire ou s'étendre dans ce sens.

- ▶ *La mise en place des plans d'action régionaux spécifiques à certaines espèces, groupes d'espèces ou habitats ;*

D'une manière générale, les politiques d'action en faveur de la biodiversité d'aujourd'hui ciblent davantage une intervention globale au niveau du milieu (ou de l'habitat) plutôt que des actions centrées sur une seule espèce. Néanmoins, dans certains cas (espèces très localisées, menacées ou endémiques) des stratégies particulières sont justifiées et doivent être mises en place.

- ▶ *L'entretien ou la restauration des paysages favorisant la biodiversité ;*

Les paysages sont étroitement liés aux activités humaines et aux décisions d'aménagement du territoire. Leurs motifs constitutifs, pour certains des habitats voire des micro-habitats pour une large palette d'espèces animales ou végétales, permettent dans bien des cas des connexions et des échanges entre les milieux. Les identifier afin de les préserver, voire de les restaurer, est une opportunité pour la biodiversité.

- ▶ *La mobilisation de tous les acteurs ;*

Le diagnostic fait le pari que la biodiversité peut être un élément fédérateur en Auvergne, et que les acteurs locaux seront d'accord pour agir, pour peu que l'on raisonne en termes de projets plutôt que de contraintes et à condition que cette mobilisation soit concertée.

Loin de clore un chapitre de la protection de la nature, le diagnostic de la biodiversité en Auvergne ouvre au contraire des perspectives d'action multiples et ambitieuses où chacun peut (doit !) selon ses moyens, et en fonction de ses compétences, prendre sa part de responsabilité. ■

Sylvain MARSY, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

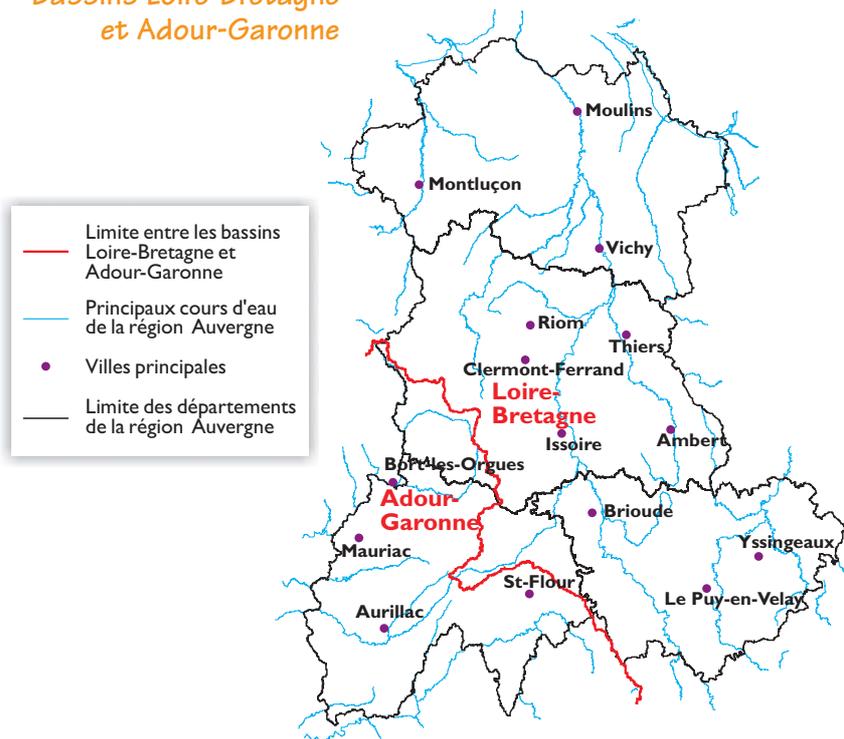


Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les programmes de mesures des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne sont entrés en application le 18 décembre 2009 : l'objectif est l'atteinte du « bon état » des eaux.

La Directive Cadre sur l'Eau adoptée en 2000 fixe l'objectif d'atteinte du « bon état » des eaux en 2015. Globalement, ce « bon état », écologique et chimique, correspond à une eau de bonne qualité et un fonctionnement équilibré des écosystèmes, tout en permettant divers usages de ces milieux (eau potable, irrigation, industries, activités récréatives, etc.).

Bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne



La réalisation de cet objectif s'appuie, dans chaque grand bassin hydrographique (bassins versants des grands fleuves, de leurs sources à leur estuaire : Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la région Auvergne), sur un « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SDAGE) et un « programme de mesures ».

Ces documents sont entrés en application le 18 décembre 2009, pour une période de 6 ans. Ils ont été élaborés à partir d'un état des lieux réalisé en 2004, en concertation entre les principaux acteurs. Des phases de consultation élargie, notamment auprès du grand public, ont également été réalisées en 2005 et 2008-2009.

Le SDAGE est un document de planification : il décrit la stratégie pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il a une portée juridique dans la mesure où les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent notamment être compatibles ou rendus compatibles avec ses dispositions.

Il assigne par ailleurs à chaque « masse d'eau » (c'est-à-dire, pour les cours d'eau, un tronçon qui est globalement homogène) un objectif et une échéance (bon état en 2015, 2021 ou 2027), avec les justifications nécessaires pour les reports de délai.

Le programme de mesures est un document de programmation : il identifie la liste des actions concrètes à conduire pour les milieux aquatiques, par territoire, pour l'atteinte des objectifs établis par le SDAGE.

559 « masses d'eau » sont en totalité ou en partie dans la région Auvergne, dont 494 masses d'eau « cours d'eau ».

Les SDAGE contiennent les résultats de l'évaluation de l'état de ces masses d'eau, à partir des mesures de la qualité écologique et chimique d'un ensemble de sites.

Nombre de masses d'eau

	En totalité ou en partie dans la région Auvergne	Sur la partie Loire-Bretagne	Sur la partie Adour-Garonne
> Cours d'eau	494	317	177
> Plans d'eau	33	22	11
> Eaux souterraines	32	26	6
■ Total	559	365	194

Sources : SDAGE du Bassin Loire-Bretagne 2010-2015 ; SDAGE du Bassin Adour-Garonne 2010-2015



Pourcentage de masses d'eau cours d'eau

	Région Auvergne	Sur la partie Loire-Bretagne	Sur la partie Adour-Garonne
> Caractérisées en bon ou très bon état écologique dans les SDAGE	66 %	56 %	85 %
> Avec pour objectif le bon état écologique 2015	84 %	79 %	92 %

Sources : SDAGE du Bassin Loire-Bretagne 2010-2015 ; SDAGE du Bassin Adour-Garonne 2010-2015

Deux tiers des masses d'eau cours d'eau de la région Auvergne sont ainsi caractérisées en bon ou très bon état écologique. En comparaison, cette proportion est de 33 % sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne et 48 % en Adour-Garonne. Ceci peut s'expliquer par la position en tête de bassin versant de la région Auvergne, en amont des deux grands fleuves. La non-dégradation de la situation existante constitue ainsi un fort enjeu.

“ Les objectifs pour la région Auvergne en 2015

Logiquement, les objectifs environnementaux à atteindre sur la région Auvergne sont plus ambitieux que sur la moyenne des grands bassins et du territoire national : 84 % des masses d'eau cours d'eau ont pour objectif le bon état écologique en 2015 (respectivement 61 % sur le bassin Loire-Bretagne, 60 % sur Adour-Garonne et 64 % en France). L'Auvergne est plus particulièrement touchée par les enjeux suivants :

- morphologie et continuité écologique (aménagement ou suppression d'obstacles, avec ou sans activité, au regard des impacts sur le milieu naturel et les poissons migrateurs) ;

- zones humides (entretien ou restauration de ces zones stratégiques pour l'hydrologie et la biodiversité) ;

- pollutions diffuses (nitrates et pesticides d'origine agricole et non agricole) ;

- gestion quantitative de la ressource en eau (conflits d'usages en période de sécheresse).

La mise en œuvre des programmes de mesures devra permettre de répondre à ces enjeux et de réaliser les objectifs des SDAGE. Ces deux documents constituent désormais le fil conducteur en matière de gestion de la ressource en eau, pour tous les acteurs concernés : services de l'État, collectivités, socioprofessionnels, particuliers...

Ceci passera notamment par la mobilisation des outils existants (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), politiques contractuelles...), l'émergence de dynamiques et la recherche de synergies entre action réglementaire et incitation financière. Par exemple, sur les bassins versants de l'Allier aval, la Dore et la Sioule, la mise en œuvre des actions a été estimée à environ 170 millions d'euros. ■

Patrick CHEGRANI, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Définition

☞ La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a donné lieu en 2004 à la définition et la caractérisation de « masses d'eau » dans chaque district hydrographique.

La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques, destinée à être l'unité d'évaluation de la qualité des eaux de la DCE.

☞ Il en existe différentes catégories :

- les masses d'eau de surface, partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve... ;
- les masses d'eau souterraines, volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères ;
- les masses d'eau de transition et côtières situées le long du littoral.

Pour en savoir plus

Le diagnostic de la biodiversité est téléchargeable sur le site Internet de la DREAL Auvergne :

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Les SDAGE et programmes de mesures Loire-Bretagne et Adour-Garonne 2010-2015 peuvent être téléchargés depuis le site internet de la DREAL Auvergne :

http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=508

ou depuis les sites Internet des agences de l'eau :

<http://www.eau-loire-bretagne.fr>

et

<http://www.eau-adour-garonne.fr>

L'Autorité de la statistique publique

Le principe d'indépendance professionnelle est une condition préalable à la crédibilité des chiffres. Créée en août 2008 et installée le 8 juin 2009, l'Autorité de la statistique publique a notamment pour mission de veiller au respect de ce principe.

Depuis le 4 août 2008, le principe de l'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques est inscrit dans la loi. Une Autorité a été créée pour veiller au respect de ce principe.

“ L'inscription de l'indépendance dans la loi

En France, le service statistique public et l'Insee ont de tout temps bénéficié d'une réelle indépendance de fait mais, ainsi que le disait Edmond Malinvaud, ancien directeur général de l'Insee, « elle a une telle importance qu'il ne faut manquer aucune occasion de rendre la chose plus manifeste encore et qu'il faut au contraire s'astreindre à ignorer les considérations de court terme qui pourraient conduire à prendre un peu de liberté avec indépendance ou déontologie ».

Au niveau européen, la Commission européenne a entrepris de rédiger un code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cette initiative a débouché sur un document, promulgué dans une recommandation du 25 mai 2005 qui fixe quinze principes auxquels devraient se conformer les autorités nationales statistiques : le premier de ces principes est celui de l'indépendance professionnelle. Au moment où ce texte a été promulgué, la plupart des pays européens vérifiaient bien l'exigence ainsi posée. Seuls deux grands pays n'inscrivaient pas cette indépendance dans le droit : le Royaume-Uni et la France. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a pris l'initiative d'inscrire, dans le projet de loi de modernisation de l'économie, un article prévoyant l'indépendance professionnelle pour la statistique publique et la mise en place d'une instance chargée de veiller à son respect.

“ La création de l'Autorité

En même temps qu'il affirmait l'indépendance professionnelle pour la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques, le Parlement a souhaité créer un organisme chargé de veiller non seulement au respect de ce principe, mais aussi à celui d'autres principes repris dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne : impartialité, objectivité, pertinence et qualité. L'Autorité de la statistique publique, ainsi créée, représente l'un des trois piliers de la gouvernance de la statistique publique, à côté du Conseil national de l'information statistique (Cnis), chargé de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, et des services composant la statistique publique qui exécutent les

travaux. L'Autorité de la statistique publique est composée de neuf membres. Ils forment un « comité des sages » et ne reçoivent pas de mandat de la part de l'autorité qui les a désignées. Ils peuvent et doivent s'exprimer en toute liberté.

“ Le fonctionnement et les missions de l'Autorité

Un décret du 20 mars 2009 précise les attributions et les modalités de fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique.

Pour exercer ses missions, l'Autorité agit essentiellement par la prévention, la persuasion, la dissuasion et l'information.

Le décret donne à l'Autorité de la statistique le pouvoir :

- d'émettre des avis généraux sur la mise en oeuvre en France du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne ;

- d'émettre des observations à l'égard de toute personne qui ne se conformerait pas à ces principes.

Pour exercer ce pouvoir, l'Autorité pourra demander à qui de droit le concours des inspections générales ; par ce truchement, l'Autorité disposera d'un pouvoir d'investigation dont elle n'est pas dotée de façon permanente.

Le décret prévoit un assez large pouvoir de saisine. On peut en effet classer les possibilités de saisine de l'Autorité en quatre grandes catégories :

- les représentants de la Nation et du gouvernement : le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, le président du Conseil économique, social et environnemental, le Premier ministre et le ministre chargé de l'économie ;

- l'instance de concertation entre les producteurs et les utilisateurs : le président du Cnis ; celui-ci, s'il est alerté par des membres du Cnis, pourra répercuter cette alerte sous la forme d'une saisine de l'Autorité ;

- le service statistique public : le Directeur général de l'Insee agissant, précise le décret, au titre de ses attributions de coordination des méthodes, des moyens et des travaux statistiques des administrations publiques et des organismes privés subventionnés ou contrôlés par l'État, reprenant ainsi les termes du décret du 14 juin 1946, précisant les attributions de l'Insee ;

- un pouvoir d'autosaisine pour compléter cet ensemble de possibilités : si une personne, physique ou morale, sollicite l'Autorité pour qu'elle exerce son pouvoir d'autosaisine, celle-ci instruira cette demande afin de décider s'il convient ou non d'inscrire le point faisant l'objet de cette sollicitation à son ordre du jour.



Chaque année, l'Autorité établira un rapport sur l'exécution du programme de travail des organismes producteurs de la statistique publique. Ce rapport, destiné à l'information du Parlement, sera rendu public. Il s'appuiera sur le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et sur le bilan détaillé établi par le Cnis. Ce rapport a pour objectif d'établir d'une part si le programme s'est déroulé en conformité avec les principes déontologiques contenus dans le Code, d'autre part de s'assurer que, compte tenu de leurs moyens, les

services producteurs de statistiques ont bien produit et diffusé les statistiques correspondant aux avis émis l'année précédente par le Cnis. ■

*Extraits de l'article de Paul CHAMPSAUR,
(Président de l'Autorité de la statistique publique),
« L'Autorité de la statistique publique »,
Courier des statistiques,
n° 128, pp. 5-8, septembre-décembre 2009*

Une nouvelle mission pour le Conseil national de l'information statistique

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a pour principale mission d'assurer la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Il met en lumière les nouveaux besoins, dans une démarche prospective. Il s'appuie pour cela sur des structures (bureau, assemblée plénière, commissions...) permettant une expression de la demande sociale en matière de statistique publique. Le Cnis contribue ainsi à ce que soit établi chaque année un programme de travaux et d'enquêtes en phase avec les besoins des acteurs pour comprendre la société.

La loi du 4 août 2008 et son décret d'application du 20 mars 2009 ont confirmé le Cnis (Conseil national de l'information statistique) dans ses missions historiques et lui en ont confié une nouvelle. Cette institution intervient en amont des opérations statistiques pour organiser la concertation entre les utilisateurs et les producteurs et pour dégager les demandes de la société civile en matière de statistique publique. Sur cette base, le service statistique public (SSP), c'est-à-dire l'Insee et les services statistiques ministériels, arrête son programme de travail et l'exécute.

Une des missions de l'Autorité de la statistique publique est d'évaluer la réalisation du programme de travail par référence au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cette Autorité s'assure également que ce programme est pertinent en fonction des demandes exprimées. Pour cela, elle s'appuie sur le bilan détaillé de l'exécution du programme de travail que le Président du Cnis lui présente chaque année. L'établissement de ce bilan est la nouvelle mission confiée au Conseil. Il lui permet de mesurer l'écart entre ses demandes et l'information finalement développée, produite et diffusée par le SSP. Si cet écart lui paraît trop grand, le président du Cnis a l'occasion de le faire savoir à l'Autorité lors de l'audition annuelle qui est prévue dans le texte. À charge au Directeur général de l'Insee de lui répondre au nom du SSP. C'est ainsi que se boucle la nouvelle gouvernance ternaire de la statistique publique (Cnis, Autorité de la statistique publique et SSP). ■

Un peu d'histoire

La concertation avec la société civile est une préoccupation du service statistique public dès l'origine. La loi de 1951, clé de voûte du système statistique public français, avait déjà prévu d'asseoir la légitimité du dispositif statistique sur son acceptation par la société civile. Dès 1951, la loi créait un Comité de coordination des enquêtes statistiques dont le rôle était d'assurer la concertation sur le programme d'enquêtes obligatoires. Il s'agissait alors de vérifier que les répondants aux enquêtes, notamment les entreprises, considéraient l'information demandée comme suffisamment utile pour accepter d'y répondre. Diverses instances ont ensuite été créées successivement pour élargir progressivement le champ de la concertation aux organismes demandeurs de statistiques et aboutir en 1984 à la création du Conseil national de l'information statistique chargé d'organiser de manière permanente la concertation entre utilisateurs et producteurs de la statistique publique. La création du comité du label en 1997, dont les attributions ont été précisées en 2005, complète le système de concertation en s'assurant de la qualité statistique de chaque enquête. Enfin la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, en réformant la gouvernance de la statistique publique et en instaurant une organisation ternaire (Autorité de la statistique publique, Cnis et SSP), a précisé les missions du Cnis et l'a conforté dans son rôle.

*Extraits de l'article de Jean-Pierre DUPORT,
(Président du Conseil national de l'information statistique),
« Le Conseil national de l'information statistique »,
Courier des statistiques, n° 128, pp. 9-13,
septembre-décembre 2009*

Pour en savoir plus

<http://www.autorite-statistique-publique.fr>
<http://www.cnis.fr>

Les Dossiers

En Auvergne, les effets de la récession, palpables dès le second semestre 2008, ont perduré dans plusieurs secteurs d'activité l'année suivante. Ainsi, l'année 2009 est une mauvaise année pour l'industrie, la construction et le commerce. L'évolution du chiffre d'affaires de l'industrie auvergnate est nettement négative (- 11,4 %). Dans la construction, la baisse des logements autorisés déjà observée l'année précédente se poursuit. Dans le commerce, les chiffres d'affaires enregistrent un repli sans précédent de 1,2 %.

Le taux de chômage passe de 7,2 % à 8,5 % tandis que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 13,9 %. L'emploi salarié enregistre un nouveau recul (- 2,8 %).

Toutefois, dans cette conjoncture morose, le marché automobile est soutenu par le plan de relance et l'activité agricole est marquée par d'excellents niveaux de récolte. L'année touristique est encore très satisfaisante pour l'hôtellerie de plein air. Par ailleurs, la croissance démographique de la région se confirme.

L'Année économique et sociale 2009 propose une analyse des résultats sectoriels et fait le point sur les évolutions démographiques et sociales de l'année.

